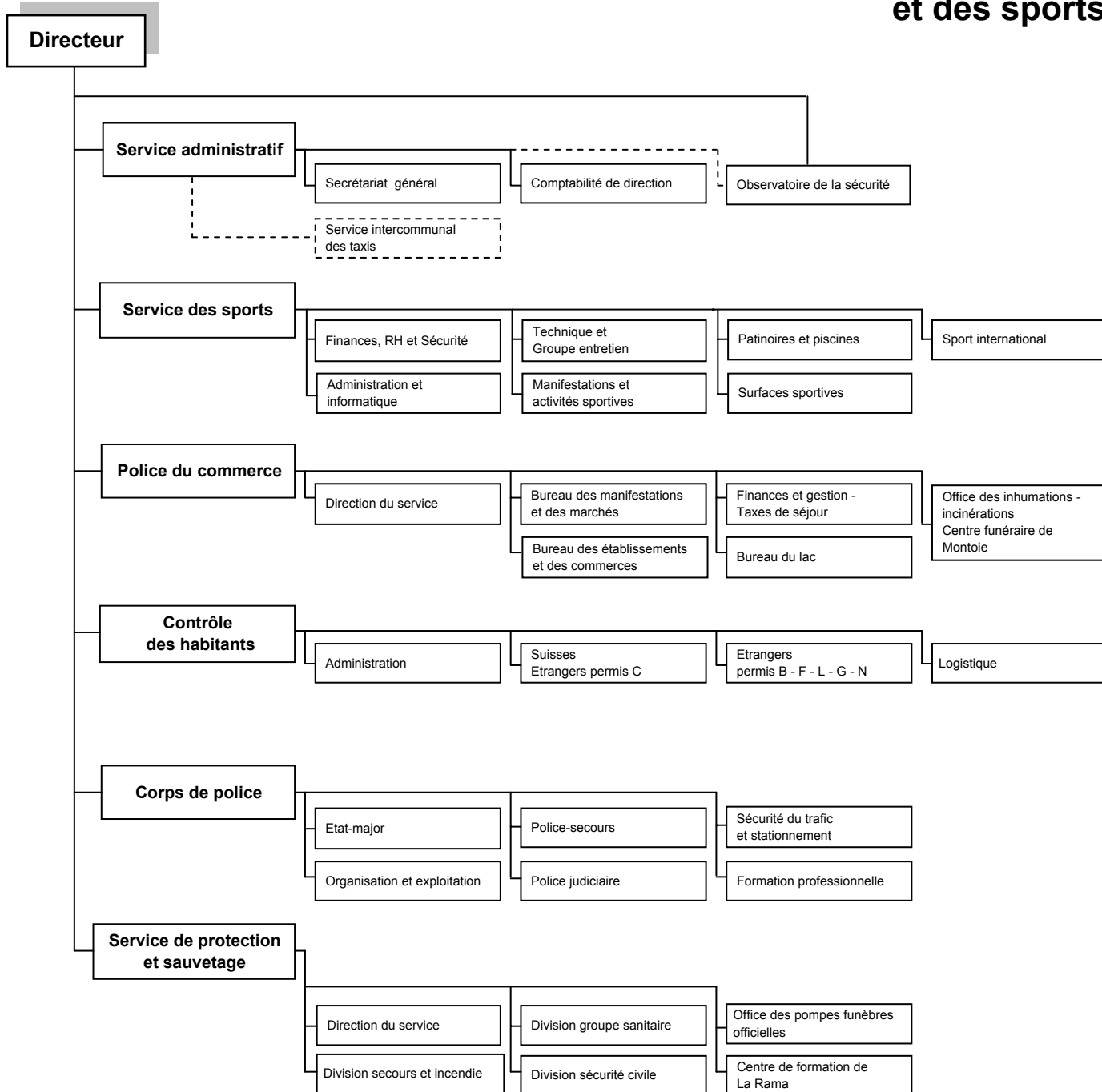


Direction de la sécurité publique et des sports



Direction de la sécurité publique et des sports

La mise en œuvre, le 27 juin, de la nouvelle application informatique du service du contrôle des habitants a permis, après que l'on se soit assuré de la fiabilité de cette dernière, de mettre hors service l'application précédente, mise en production en 1978.

Par ailleurs, il convient de rappeler le feu de sous-sol qui s'est déclaré le 24 septembre dans un immeuble de l'avenue de Provence. L'intervention nécessaire pour venir à bout de ce sinistre exceptionnel s'est étendue jusqu'au 11 octobre et a exigé la mobilisation de quelque 2'175 personnes, issues des rangs du service de protection et sauvetage de Lausanne, ainsi que de ceux des partenaires communaux, cantonaux et fédéraux dudit service.

Cela étant, le rejet, lors de la votation du 27 septembre, de l'initiative d'Artagnan en faveur d'une police unique, a permis de débloquent un dossier enlisé depuis de nombreuses années, à savoir celui du système sécuritaire vaudois. Les communes qui le souhaitent pourront conserver leur police si elles s'engagent à disposer, soit directement, soit en adhérant à une association de communes constituée à cet effet, d'un corps de police répondant aux critères posés, en particulier celui de bénéficier d'une taille suffisante pour assurer de manière permanente, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, les tâches qui lui incombent. La police municipale lausannoise, qui répond à elle seule à tous les critères posés, pourra donc subsister.

Ce même 27 septembre, la population lausannoise s'est prononcée en faveur du projet Métamorphose, en particulier de son volet relatif aux nouvelles installations sportives projetées. La réalisation, à terme, du programme d'équipements prévus permettra à la Ville de mieux répondre aux besoins des sportifs lausannois et de mieux remplir son rôle de Capitale olympique.

SERVICE ADMINISTRATIF

Organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la direction de la sécurité publique et des sports.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprentis)

Unités administratives	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Secrétariat de direction	6 ¹	5.65	6 ¹	5.65
Comptabilité de direction	6	4.50	6	4.50
Taxis	3 ² (+1 ³)	2.60 (+0.95 ³)	3 ² (+1 ³)	2.60 (+0.95 ³)
Observatoire de la sécurité	1	0.80	1	0.80
Total	16	13.55	16	13.55

¹ Un collaborateur travaille à 50 % pour le bureau des taxis

² Un collaborateur travaille à 50 % et deux collaboratrices oeuvrent à 30 % pour le secrétariat de direction

³ Rattaché au corps de police, employé et payé à 95 % par le bureau des taxis

Mouvements du personnel

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Départ	0
Embauche	0

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PRINCIPALES TÂCHES

- acheminement du courrier (par son huissier) ;
- traitement du courrier (ouverture, enregistrement, tri, diffusion dans les services concernés) ;
- contrôle du suivi ;
- apport rédactionnel et rédaction de nombreux documents (préavis, communications, notes à la Municipalité, etc.) ;
- gestion du secrétariat du directeur de la sécurité publique et des sports ;
- établissement de l'ordre du jour et contrôle des dossiers pour les séances de Municipalité ;
- tenue des procès-verbaux des séances hebdomadaires des chefs de service ;
- suppléance du secrétaire municipal, en alternance avec les adjoints de ce dernier, à l'occasion des séances de Municipalité auxquelles l'intéressé ne peut pas prendre part ;
- participation à divers groupes de travail transversaux de l'administration.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

PRINCIPALES TÂCHES

- élaboration, avec les services concernés, du budget de fonctionnement ;
- établissement, sur la base des données fournies par les services, du plan des investissements ;
- contrôle budgétaire ;
- gestion de la TVA ;
- gestion des crédits d'investissements ;
- passation des écritures dans les comptes de fonctionnement, d'investissements et de bilan, ainsi que dans les comptes des fournisseurs ;
- enregistrement de la facturation aux débiteurs ;
- gestion administrative et comptable du personnel de la direction (entrées, sorties, changements de statut, etc) ;
- gestion comptable de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- conduite d'études et d'analyses diverses ;
- correspondant micro-informatique (CMI) et chargé d'administration du personnel (CAP) pour l'ensemble du service.

TAXIS

PRINCIPALES TÂCHES

- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis ;
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- surveiller et corriger les examens topographiques ;
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis ;
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis ;
- enquêter sur les réclamations ;
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2,95 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Lausanne fait partie avec onze autres collectivités locales des environs.

FAITS MARQUANTS

Les procédures relatives à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place sont toujours pendantes. En effet, quatorze exploitants A – dont deux ne sont aujourd'hui plus concernés par cette affaire, l'un ayant volontairement déposé son autorisation et l'autre étant décédé – ont contesté le retrait de leurs autorisations devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui leur a accordé l'effet suspensif.

Autorisations

Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl ou en libre)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2008	2009	2008	2009
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 8 autorisations A (2008 : 9) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2008	2009	2008	2009
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	48	49	54	51
CDS	3	5	3	5
Allô Taxis !	2	2	2	1
AB Taxis Lausanne	6	4	7	5
Autres	31	34	40	40
Total	90	94	106	102

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2008	2009	2008	2009
Entreprises	6	6	20	13
Exploitants indépendants	10		10	12
Total	16	15	30	25

Conducteurs

Au nombre de 538* (2008 : 533), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2008	2009	2008	2009
Conducteurs «réguliers»	454	459	36	35
Conducteurs «auxiliaires»	38	39	5	5
Total	492	498	41	40

* dont 273 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 49 demandes enregistrées (2008 : 44), 19 carnets de conducteur ont été délivrés (2008 : 26), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'516'642 courses, contre 1'565'076 en 2008.

Stations

Au nombre de 47 (2008 : 46), les stations offrent un total de 223 places, contre 219 en 2008. En effet, il y a deux nouvelles stations, soit une de quatre places au Bugnon et une de deux places à Ecublens. De plus, la capacité

d'accueil de la station d'Ouchy a été portée de trois à quatre places. En revanche, la station de Chavannes-près-Renens, d'une capacité de trois places, a été supprimée.

OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

PRINCIPALES TÂCHES

- collecter des informations pour cerner les problèmes de sécurité ;
- cibler et mettre en œuvre les mesures à prendre ;
- coordonner le travail, en collaboration avec les services concernés ;
- organiser annuellement le Forum de l'observatoire de la sécurité ;
- mettre en place divers moyens d'information et de prévention.

L'année 2009 a été marquée par de nombreuses demandes émanant d'associations de quartier, de coopératives ou d'habitants, de rencontrer des représentants des autorités et de l'administration communale pour débattre de questions de sécurité. Ce ne sont pas moins de 13 rencontres qui ont eu lieu et qui ont réuni d'une dizaine à une soixantaine d'habitants par soirée.

En outre, une dizaine de rencontres ont été organisées, en collaboration avec le Corps de police, avec les milieux défendant les migrants, les personnes d'origine étrangère durablement installées en Suisse ou à statut précaire et les sans-papiers. Plusieurs contacts ont également été noués afin d'aborder la question particulière de la sécurité des transgenres et des prostituées.

Par ailleurs, l'observatoire a continué à travailler avec les principaux établissements de la ville, plus particulièrement sous l'angle du respect à montrer au voisinage de la part des clients fumant à l'extérieur. Huit soirées de prévention et de sensibilisation ont été organisées sur le thème de la tranquillité nocturne, soit avec des comédien(ne)s, soit avec des aspirant(e)s de police.

Quatre conférences ont également été organisées, notamment sur les thèmes de l'importance, pour la sécurité des villes, de l'apport des polices municipales et de l'impression d'insécurité pouvant émaner de la culture hip-hop. Le forum de l'observatoire de la sécurité a, quant à lui, été consacré au traitement des faits divers par la presse écrite romande.

Finalement, l'observatoire a participé à la rédaction de nombreuses réponses à des interventions de membres du Conseil communal, ainsi qu'à la campagne contre la police unique.

SERVICE DES SPORTS

ADMINISTRATION

PRINCIPALES TÂCHES

- conception et mise en œuvre de la politique municipale en matière de sport ;
- direction et administration du service des sports ;
- soutien financier aux associations et clubs sportifs lausannois ;
- administration du personnel du service ;
- comptabilité du service.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

PRINCIPALES TÂCHES

- encouragement, soutien, réalisation et développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale ;
- promotion du sport et des activités physiques auprès de la population, sans distinction d'âge ou de sexe ;
- promotion du sport et des activités physiques auprès du personnel de l'administration communale.

PISCINES ET PATINOIRES

PRINCIPALES TÂCHES

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos (couverte), Montchoisi et de quartiers ;
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des patinoires de Montchoisi et de la Pontaise.

SPORT INTERNATIONAL

PRINCIPALES TÂCHES

- valorisation de la place de Lausanne comme capitale olympique et capitale administrative du sport mondial ;
- accueil et suivi des fédérations internationales sportives ou liées au sport établies à Lausanne ;
- coordination avec les partenaires institutionnels (Confédération et canton de Vaud).

SURFACES SPORTIVES

PRINCIPALES TÂCHES

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration de l'ensemble des surfaces sportives extérieures de la Ville de Lausanne (plus de 42 terrains permettant la pratique du football, du rugby, du football américain, du baseball, etc.) ;
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des surfaces sportives intérieures (hors salles de gymnastique gérées par la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation), en particulier les centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ainsi que le Centre de tir sportif de Vernand.

UNITÉ TECHNIQUE

PRINCIPALES TÂCHES

- étude, réalisation (direction de chantier), entretien et amélioration des installations sportives de la Ville de Lausanne ;
- montage / démontage et gestion d'équipements en faveur de manifestations sportives ou culturelles ;
- ouvriers spécialisés.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprentis)

Unités administratives	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (Sports)	10	9	10	9
Manif. et activités sportives	8	7.5	8	7.5
Piscines et patinoires	34	28.925	30	25.925
Sport international	2	1.5	3	1.7
Surfaces sportives	23	22.25	22	21.25
Unité technique	16	16	17	17
Total	93	85.175	90	82.375

Apprentis

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	n	n	n
Administration (Sports)	2		3	
Total	2		3	

Mouvements du personnel

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Départs	5
Embauches	2

Motifs des fins d'emplois

Décès	1
Retraite	4
Total	5

EVÉNEMENTS MARQUANTS

ADMINISTRATION

L'année 2009 aura été marquée pour le service des sports par l'organisation et la tenue de très nombreuses et importantes manifestations sportives. On relèvera, outre celles organisées annuellement et figurant sous « Manifestations et activités sportives », le « Red Bull Crashed Ice Lausanne », le 14 mars, qui attirera plus de 40'000 personnes pour voir, le long d'un parcours allant de la Cité à la place de la Riponne, des patineurs dévaler une pente verglacée dans des courses éliminatoires. Outre le succès populaire, cette manifestation a connu un fort retentissement médiatique, mais aussi la polémique, en raison de son coût écologique (glace artificielle). La Fête fédérale de tir des vétérans, la plus importante manifestation sportive du 3^e âge organisée dans notre pays, a rassemblé, durant tout le mois de juillet, plus de 6'000 tireurs de toute la Suisse, qui ont tiré plus de 200'000 cartouches. Enfin, en novembre, eurent lieu, sur le site du Palais de Beaulieu, les championnats du monde de billard trois bandes. Ce fut l'occasion de découvrir et de faire découvrir un sport peu médiatisé.

Le Conseil communal a, dans sa séance du 10 mars 2009, adopté les conclusions du préavis N° 2008/52, « Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre », octroyant ainsi un montant de quatre millions de francs pour la réalisation, durant la période 2009-2012, d'un certain nombre de travaux comprenant, en particulier, pour plus d'un million de francs, des mesures de sécurisation et de mise en conformité de nombreux équipements. Puis, en acceptant dans sa séance du 30 juin 2009 les conclusions du préavis N° 2009/17, « Gymnaestrada 2011. Aide financière en fa-

veur du comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011. 10 au 16 juillet 2011. », ledit Conseil a alloué aux organisateurs de cette manifestation sportive majeure (plus de 20'000 gymnastes) une aide d'un million de francs.

Enfin, conformément aux promesses faites au Conseil communal de le tenir informé de l'utilisation du montant alloué au travers du préavis N° 2002/23, « Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre », il convient de signaler que la somme dépensée en 2009 s'élève à 173'572 francs. Dite somme a permis de couvrir tout ou partie des coûts de matériel promotionnel, de l'édition d'une « newsletter » promouvant Lausanne à travers le monde, d'un stand au congrès « SportAccord 2009 » à Denver, du programme « Volontaires Sportifs Lausannois », de la promotion de Lausanne lors des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver, ainsi que des divers séminaires destinés aux collaborateurs et membres des fédérations internationales sportives dont le siège est à Lausanne. Le solde de ce crédit, d'un montant initial d'un million de francs, s'élevait, au 31 décembre 2009, à 112'851 francs.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre le soutien aux manifestations citées ci-avant, l'unité « Manifestations et activités sportives » a assuré le secrétariat général des manifestations et programmes suivants :

- « 20 Km de Lausanne » : cette 28^e édition a vu un nouveau record de participation avec 15'011 classés (17'189 inscrits), preuve de l'engouement populaire pour cette course, qui fait maintenant figure de « classique ».
- « Journée Lausannoise du Vélo » : la 27^e édition de cette course populaire (sans classement) s'est déroulée, il faut le relever, sous le soleil, ce qui a permis de tutoyer le record de participation avec 1'870 cyclistes. Nouveauté remarquée cette année et qui sera reconduite, la « Rando des farfadets », parcours ludique d'environ 12 km en forêt, permettant la découverte de la faune, de la flore et des produits de la région grâce à six postes animés par des représentants du service des forêts, domaines et vignobles.
- « Tournoi International de Beach Volley de Lausanne » : cette 20^e édition, organisée du 2 au 5 juillet, a vu, après quatre journées de compétition, y compris de nuit, un doublé des équipes suisses. Placé sous l'égide de la Confédération européenne de volleyball (CEV), le tournoi a pu inviter des équipes extra-européennes, permettant la tenue de matches de haut niveau. Le traditionnel match exhibition, réunissant des personnalités du monde sportif et politique, a permis de faire un don à une association caritative. En parallèle, le tournoi populaire (« Park Volley ») a accueilli 39 équipes, soit une centaine de joueurs de tous niveaux, ce qui constitue un nouveau record.
- « Lausanne Walking » : la 4^e édition a permis à 762 personnes de découvrir différents parcours le long des berges du lac, dont un, nouveau, de 21 km, qui a remporté un franc succès.
- « Christmas Midnight Run » : la 3^e édition de cette course à travers le cœur de Lausanne, à la veille de Noël, a connu un succès dépassant les espérances

des organisateurs : sur 1'988 inscrits, 1'573 classés, dont 241 ont fait la course déguisés en Père Noël (ou en paquet cadeau, en sapin, voire en renne). Cette manifestation, qui prend de l'ampleur, devient un des moments phares de la saison de course à pied.

- « Défi Sportif Lausannois » est un programme qui vise à développer la pratique sportive au sein de la population, en encourageant chacun à participer, sans esprit de compétition, aux principales manifestations organisées à Lausanne et dans la région. Pour cette 5^e édition, plusieurs nouveautés ont été introduites : création du « Défi junior » pour les jeunes de 12 à 17 ans et nouvelle répartition des défis (Défi I, II, III et Superdéfi). 870 personnes se sont inscrites (soit 20 de plus que l'année précédente) et 370 ont réussi l'un des « défis » proposés (soit 70 de plus qu'en 2008).
- « Sport Bien-Être » a pour but la promotion de l'activité sportive au sein du personnel de l'administration communale. Pour sa 9^e édition, ce programme, qui permet la pratique de onze activités sportives (aquagym, autodéfense, badminton, course à pied, fitness, kung-fu wushu, nordic walking, objectif dos, stretching, tennis de table et yoga), a vu la participation de 330 personnes de 43 services.
- « Sports Passion » offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2008/2009, 42 activités sportives (39 en 2007/2008) ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 2'088 heures d'enseignement dispensées par 129 moniteurs (138 en 2007/2008). 3'712 élèves ont pu en bénéficier (3'730 en 2007/2008).
- « Volontaires Sportifs Lausannois » est un programme dont le but est de soutenir les organisateurs de manifestations sportives (Lausanne et sa région), en créant un réseau de bénévoles prêts à proposer leur aide. De leur côté, les organisateurs s'engagent à respecter et à valoriser le travail de celles et ceux qui mettent à leur service leur énergie et leurs compétences. 700 personnes (550 en 2008) se sont inscrites et ont soutenu 20 comités d'organisation, ce qui constitue un bilan extrêmement positif pour la deuxième année d'existence de ce programme.

Relevons enfin l'engagement de l'unité au profit des futures grandes manifestations qui seront organisées à Lausanne, à savoir, en 2011, Gymnaestrada et, en 2012, les Championnats du monde de course d'orientation.

PISCINES ET PATINOIRES

Piscines

Bellerive-Plage a connu 114 jours d'exploitation et a vu sa fréquentation, 152'080 personnes, contre 129'073 en 2008, progresser de 17,8%, soit l'une des huit meilleures saisons de ces vingt dernières années. Relevons également une forte progression de la vente d'abonnements (+ 18,3%) et de cartes au porteur (+ 25,8%).

Mon-Repos, en 307 jours d'exploitation, a comptabilisé 225'618 entrées, contre 218'949 en 2008, soit une augmentation de 3,05%.

Montchoisi, en 114 jours d'exploitation, a vu sa fréquentation atteindre 65'455 entrées, contre 54'514 en 2008, soit une progression de presque 21%, c'est-à-dire la meilleure

saison de ces vingt-quatre dernières années. Là aussi, on assiste à une forte augmentation de la vente d'abonnements (+ 19%) et de cartes au porteur (+ 13,9%).

L'école de natation de la piscine de Mon-Repos a connu une très forte progression (+ 16,8%) du nombre d'heures de cours (3'415 heures, contre 2'923 en 2008). 914 personnes (+ 21,9%) ont suivi des cours (privés, semi-privés ou en groupe) faisant l'objet d'abonnements de 5, 10 ou 15 leçons de 25 minutes.

Patinoires

Montchoisi, tous usagers confondus (patineurs individuels payants, membres de clubs de patinage, de hockey et de broomball et écoliers), a enregistré, en 149 jours d'exploitation, 44'238 entrées, contre 48'140 en 2008, soit une diminution de 8,8%, due à des conditions climatiques défavorables, en particulier en novembre et décembre. La fréquentation des écoles est aussi en baisse de 9,2% (4'890 élèves, contre 5'384 en 2008).

La patinoire de la Pontaise a enregistré, en 155 jours d'exploitation, tous usagers confondus, 14'991 entrées, contre 15'152 en 2008, soit une légère baisse (- 1,07%). La fréquentation des écoles a été en baisse de 1,1% (6'045 élèves, contre 6'107 en 2008). Là aussi, les conditions météorologiques expliquent ces résultats.

SPORT INTERNATIONAL

L'unité « Sport international » a contribué à la promotion de Lausanne en tant que capitale olympique et capitale administrative du monde sportif, en tenant un stand et en organisant des rencontres, en collaboration avec Lausanne Tourisme et l'Etat de Vaud, lors de « SportAccord 2009 » (réunion annuelle de plus d'une centaine de fédérations internationales sportives ou liées au sport) à Denver et lors d'autres réunions internationales du monde sportif. Ses efforts ont été couronnés de succès, puisque de nombreuses fédérations internationales sportives ou liées au sport ont demandé à pouvoir s'installer à Lausanne, permettant ainsi la mise en chantier d'un quatrième bâtiment de la Maison du Sport International (MSI).

SURFACES SPORTIVES

Les centres omnisports (Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse et Vieux-Moulin) permettent la pratique des quatre principaux sports de salle : le basketball, le volleyball, le handball et la gymnastique, mais aussi d'accueillir des événements exceptionnels. Pour l'année 2009, nous relèverons, entre autres, les championnats d'Europe de Full-contact (Vallée de la Jeunesse), la Coupe d'Europe de tchoukball et les finales suisses de volleyball M16 garçons. De plus, une nouveauté concernant les centres omnisports a été introduite en 2009, à savoir leur mise à disposition des jeunes des quartiers concernés, encadrés, pour la circonstance, par des collaborateurs du service de la jeunesse et des loisirs.

Le stand de tir de Vernand a été, à la demande des sociétés de tir, rebaptisé « Centre de tir sportif de Vernand », marquant ainsi la part prépondérante du tir sportif dans l'utilisation de cette installation. Hors Fête fédérale de tir des vétérans évoquée précédemment, le nombre de cartouches tirées à Vernand est en légère baisse (- 0,2%) par rapport à l'an passé. Les installations de tir à 50 m, touchées par une inondation en 2008, n'ont pu être que

provisoirement remises en état (pour la Fête fédérale de tir des vétérans). Elles devraient être de nouveau opérationnelles en 2010.

Le Chalet-à-Gobet (Plaine de Mauvernay – Bois du Jorat et de Peccau) accueille les adeptes de la course à pied, du cyclisme (sur route et VTT), ainsi que ceux du ski (alpin et de fond, snowboard). La location de vélos a été stable (1'858, contre 1'863 en 2008). Les conditions de neige exceptionnelles ont permis l'exploitation du remonte-pente durant 37 jours, contre 7 en 2008. 1'424 abonnements ont été vendus durant cette période.

Le bowl, après les problèmes techniques qui ont contraint, en 2008, l'entreprise en charge de la construction de cet équipement sportif de le reconstruire partiellement, a connu un large succès auprès des « riders », non seulement lausannois, mais aussi de la région, voire de l'étranger.

UNITÉ TECHNIQUE

Outre les nombreux travaux d'entretien, d'amélioration et de transformation des installations sportives, l'année 2009 aura été marquée pour l'unité « Technique » par la mise en chantier du quatrième bâtiment de la Maison du Sport International (MSI), ainsi que par la réhabilitation des installations de tir à 50 m de Vernand. Dans le cadre du projet Métamorphose, l'unité est fortement mise à contribution pour l'élaboration des cahiers des charges des futurs concours, qui marqueront la réalisation de cet ambitieux projet urbanistique.

L'acceptation, le 10 mars 2009, par le Conseil communal des conclusions du préavis N° 2008/52, « Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre », a permis d'entreprendre un certain nombre de travaux urgents, en particulier dans le domaine de la sécurité. Elle a aussi permis le remplacement complet du système de distribution d'eau froide et d'eau chaude des différents groupes de vestiaires du stade Pierre-de-Coubertin (367'000 francs), ainsi que la mise en conformité des installations électriques de la piscine de Mon-Repos (26'900 francs), travaux non prévus initialement, mais rendus nécessaires par une soudaine détérioration des équipements.

POLICE DU COMMERCE

PRINCIPALES TÂCHES

- gestion administrative et coordination des manifestations ;
- gestion des établissements publics ;
- gestion des cinémas ;
- gestion des ports de petite batellerie, des infrastructures et des rives du lac ;
- gestion du commerce permanent et itinérant (y compris les marchés) ;
- organisation de la Fête foraine de printemps (Luna Park) ;
- perception des taxes de séjour ;
- perception de l'impôt sur les divertissements ;
- gestion des décès ;
- gestion du centre funéraire de Montoie.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprentis)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	45	40.6	45	40.6

Apprentis

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	n	n	n
Total	2		2	

Mouvements du personnel

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
Départs	3
Embauches	3

Motifs des fins d'emplois

Décès	1
Licenciements	2
Total	3

FAITS MARQUANTS

Durant 2009, le nombre des manifestations a augmenté de 9,6%, principalement dans le domaine des spectacles et des concerts, ainsi que dans celui des activités se déroulant sur le domaine public. La manifestation de sport spectacle « Red Bull Crashed Ice », qui a eu lieu le 14 mars, a requis une planification et un suivi particuliers.

Le public a été particulièrement friand de cinéma cette année, la fréquentation ayant augmenté de plus de 100'000 spectateurs (11,8%), pour un nombre de salles et de places inchangés.

L'entrée en vigueur, le 15 septembre 2009, de la Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP) a suscité le dépôt de 31 demandes de création de fumeurs provisoires, dont 20 ont été autorisés au 31 décembre par la police cantonale du commerce. De même, 19 demandes de prolongation de l'usage de la terrasse de l'établissement durant toute l'année ont été déposées et admises.

Concernant le rapport-préavis N° 2007/44 relatif à la modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy, l'année 2009 a été consacrée à terminer les travaux. Les rocares de bateaux sont également quasiment achevés. Les nouvelles attributions d'amarrage ont permis de diminuer la liste d'attente de 23,7 %, ce qui est exceptionnel. Toutefois, la centaine de places encore en cours d'attribution, en raison de l'indécision de nombreuses personnes inscrites, fait apparaître cette opération comme de longue haleine. Le service a également entrepris de mener à bien un projet visant à améliorer la sécurité des ports.

Durant l'année, les travaux d'aménagements prévus dans le préavis N° 2006/33 concernant le Centre funéraire de Montoie ont été achevés. Une journée « portes ouvertes » du centre a été organisée le samedi 31 octobre, à laquelle ont été invités le Conseil communal, tous les partenaires professionnels et le public. Elle a rencontré un succès certain auprès de la population, puisque près de 400 personnes de tous âges, y compris des jeunes et des enfants, se sont déplacées. Cette journée a également été bien relayée par les médias, qui lui ont accordé un écho positif.

ETABLISSEMENTS, COMMERCES ET CINÉMAS

Etablissements

	2008	2009
Demandes de préavis pour licence	226	252
Licences délivrées ou renouvelées	540	472
Changements d'enseigne	62	46
Manifestations	480	426
Autorisations de diffusion de musique	131	109
Avertissements	62	63
Dossiers de mise en conformité des locaux	76	81
Demande de préavis pour fumeurs	—	31

Durant cette année, 9 établissements ont été déclarés en faillite, soit 1 discothèque, 1 night-club, 1 débit de boissons alcooliques à l'emporter et 6 cafés-restaurants. De plus, par décisions du Département de l'économie (police cantonale du commerce), 7 établissements ont été fermés temporairement ou privés de vente de boissons alcooliques pour diverses infractions à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Nombre d'établissements par catégorie de licences au 31 décembre

Catégorie	Genre de patentes	Etablissements exploités au 31 décembre 2008	Créations	Réouvertures	Changements de catégorie (en +)	Fermetures	Changements de catégorie (en -)	Etablissements exploités au 31 décembre 2009	Ecart
A	Hôtel avec restauration	23	—	1	—	—	—	24	1
	Hôtel sans restauration	10	—	1	—	1	—	10	—
B	Café-restaurant	378	7	14	1	16	1	383	5
D	Café-bar	41	2	—	3	4	1	41	—
E	Buvette	39	—	—	—	1	—	38	-1
F	Discothèque avec restauration	4	—	—	—	—	—	4	—
	Discothèque sans restauration	21	—	2	—	1	—	22	1
G	Night-club avec restauration	5	—	—	—	1	1	3	-2
	Night-club sans restauration	10	—	—	1	—	—	11	1
H	Salon de jeux avec boissons alcooliques	4	—	—	—	—	—	4	—
	Salon de jeux sans boissons	2	—	—	—	—	—	2	—
	Salon de jeux avec restauration	2	—	—	—	—	—	2	—
	Salon de jeux avec boissons sans alcool	2	—	—	—	—	—	2	—
J	Tea-room	71	1	—	2	1	1	72	1
K	Bar à café	18	—	—	—	—	2	16	-2
L	Autorisation spéciale de jour – bateaux	14	—	1	—	—	—	15	1
	Autorisation spéciale de jour – sans boissons	—	—	—	—	—	—	—	—
	Autorisation spéciale de jour – avec boissons alcooliques	7	2	—	—	—	—	9	2
	Autorisation spéciale de jour – sauna	2	—	—	1	—	—	3	1
	Autorisation spéciale de nuit – sauna	1	—	—	—	—	1	—	-1
	Autorisation spéciale de jour – LPROS	2	1	—	—	—	—	3	1
	Autorisation spéciale de nuit – LPROS	—	—	—	—	—	—	—	—
M	Traiteur	7	1	—	—	—	—	8	1
N	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	173	25	—	—	11	1	186	13
Totaux		836	39	19	8	36	8	858	22

Capacités des établissements ouverts au 31 décembre

	2008	2009
Capacité des 611 établissements de jour ¹	60'499	60'516
Capacité des 40 établissements de nuit ²	8'096	8'553
Totaux	68'595	69'069

¹ Etablissements de jour au bénéfice des licences d'hôtel, de café-restaurant, de café-bar, de buvette, de salon de jeux, de tea-room et de bar à café, ainsi que ceux au bénéfice d'autorisations spéciales (bateaux non compris). Ouverture de 05h00 à minuit, avec possibilité de prolongation jusqu'à 01h00 du dimanche soir au jeudi soir et jusqu'à 02h00 le vendredi et le samedi soir, moyennant le paiement d'une taxe.

² Etablissements de nuit au bénéfice des licences de discothèque et de night-club. Ouverture de 17h00 à 04h00, avec possibilité d'ouverture anticipée entre 15h00 et 17h00 ou prolongée entre 04h00 et 05h00, moyennant le paiement d'une taxe.

Les capacités sont exprimées en nombre de personnes autorisées à l'intérieur d'un établissement, personnel compris.

Contrôles

Durant 2009, des contrôles réguliers ont été réalisés dans l'ensemble des quartiers lausannois, à différentes heu-

res, tant dans les établissements que dans les magasins. Ces contrôles visaient en particulier trois objectifs :

- respect de l'interdiction de vente de tabac aux moins de 18 ans ;
- respect des âges de fréquentation des établissements ;
- respect des règles en matière de vente d'alcool aux mineurs (16 ans pour le vin, la bière et le cidre et 18 ans pour tous les autres alcools).

Les dénonciations nécessaires ont été établies, tant sur le plan pénal qu'administratif.

Commerces

Les autorisations de dérogation à l'horaire des magasins délivrées au 31 décembre 2009, conformément à l'article 12 du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, se présentent comme suit :

	2008	2009
Magasins d'alimentation, magasins-traiteurs, laboratoires	95	113
Boulangeries-pâtisseries-confiseries	7	7
« Shops » de station-service	16	17
Magasins de tabac et journaux	13	21
Magasins de glaces	—	—
Kiosques	20	20
Total	151	178

Patentes et autorisations

	2008	2009
Marchands de détail	1	1
Tabacs	632	633
Jeux et appareils automatiques	1 044	1 157
Commerces d'occasions*	174	111
Ventes aux enchères	7	4

* Diminution liée au fait qu'une mise à jour des autorisations valables jusqu'au 31.12.2008 a été effectuée durant l'année 2009.

Anticipations professionnelles, au 31 décembre

	Domaine public (avec taxe d'anticipation)	
	2008	2009
Terrasses d'établissements publics	180	177
Etalages	228	223

92 autorisations pour l'exploitation de terrasses, ainsi que 110 autorisations pour des anticipations commerciales ont été délivrées ou renouvelées durant l'année.

Lausanne compte 424 terrasses d'établissements, soit 177 installées sur le domaine public et 247 sur le domaine privé. Cela représente une occupation du domaine public de 4'655 m².

Cinémas

	2008	2009
Nombre de spectateurs	878'259	982'003
Nombre de salles de cinéma	22	22

Les cinémas lausannois comptent au total 4'874 places au 31 décembre (idem en 2008).

Films projetés	2008	2009
a) en première vision	402	484
b) en prolongation ou en parallèle dans une autre salle	45	54
c) en reprise	400	431
Total	847	969

Répartition selon les âges légaux	2008	2009
0 an	8	13
7 ans	89	116
10 ans	74	107
12 ans	219	239
14 ans	126	110
16 ans	166	210
18 ans	165	174
Total	847	969

MANIFESTATIONS ET MARCHÉS

Manifestations

Catégories	2008				2009			
	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.
Sports	168	279	5,3	5,3	178	269	5,2	5,0
Soirées/fêtes/repas de soutien	436	502	13,8	9,5	355	374	10,3	6,9
Manifestations sur le domaine public et assimilé	588	1'503	18,7	28,5	701	1'624	20,3	30,0
Bienfaisance/utilité publique	530	579	16,8	11,0	533	599	15,4	11,0
Spectacles/concerts	362	651	11,5	12,4	440	709	12,7	13,1
Conférences	134	170	4,3	3,2	213	259	6,2	4,8
Expositions	84	494	2,7	9,4	72	408	2,1	7,5
Stands d'information/récoltes de signatures	563	576	17,9	10,9	669	695	19,4	12,8
Centres socioculturels	104	159	3,3	3,0	172	320	5,0	5,9
Manifestations diverses	179	360	5,7	6,8	119	164	3,4	3,0
Total	3'148	5'273	100%	100%	3'452	5'421	100%	100%

Tombolas, loteries, roues

	Permis délivrés		Billets écoulés	
	2008	2009	2008	2009
Tombolas	57	64	95'200	109'630
Loteries	12	11	—	—
Roues	9	6	17'750	13'900

Lotos

	2 ^e semestre 2007	2 ^e semestre 2008
	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009
Lotos «fribourgeois» organisés	3	2
Cartons vendus (abonnements)	1'653	1'404
Cartons vendus (séries spéciales)	1'444	1'054
Valeur totale des cartons vendus	27'008.—	16'868.—
Taxe communale	1'620.45	1'012.10
Lotos «traditionnels» organisés	13	15
Cartons vendus	136'685	134'657
Valeur totale des cartons vendus	351'639.—	340'326.—
Taxe communale	21'098.30	20'419.55

La valeur des lots représente au minimum le 50 % du montant des cartons vendus.

Nombre de cartons vendus (lotos traditionnels)	2007-2008	2008-2009
Cartons à Fr. 1.—	29'146	32'659
Cartons à Fr. 2.—	46'356	42'081
Cartons à Fr. 3.—	38'067	38'040
Cartons à Fr. 5.—	23'116	21'877
Total	136'685	134'657

Marchés

	Nombre d'autorisations au 31 décembre	
	2008	2009
Maraîchers	113	117
Charcutiers	12	12
Epiciers	6	9
Fromagers	11	12
Boulangers	8	8
Poissonniers	1	1
Etalagistes	116	143
Artisans	37	39

IMPÔT SUR LES DIVERTISSEMENTS

Encaissement net

	2008	2009
	Fr.	Fr.
Cinémas	1'784'362.40	2'106'743.10
Dancings	1'276'551.20	1'113'542.10
Cafés-restaurants	18'759.10	17'513.20
Spectacles	1'714'403.00	1'930'458.15
Sports	194'514.15	156'668.65
Divers	753'732.00	741'789.10
Total	5'742'321.85	6'066'714.30

Impôt rétrocédé

	2008	2009
	Fr.	Fr.
1) Oeuvres de bienfaisance	22'555.95	38'442.20
2) Sociétés locales		
a) Spectacles	70'325.40	69'544.80
b) Sports	677.05	—
c) Divers	15'220.—	18'204.25
Total	86'222.45	87'749.05

TAXES DE SÉJOUR

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour (RITS) prévoit une taxe qui varie entre Fr. 2.10 et Fr. 3.40 par nuitée et par personne. S'agissant des séjours de longue durée (au-delà de trois mois), en général dans les lieux décrits sous catégories 6 et 7 du RITS, le tarif est de Fr. 30.— par mois. Les visiteurs en séjour de courte durée (jusqu'à deux semaines) bénéficient d'une carte de libre parcours sur six zones (11, 12, 15, 16, 18 et 19) de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis.

Taxes communales	2008	2009
	Fr.	Fr.
Catégories 1 à 5*	2'256'436.60	2'258'908.50
Catégorie 6 (pensionnats – instituts)	161'976.30	45'450.—
Catégorie 7 (appartements, villas, studios, chambres)	560'073.75	536'062.20
Total	2'978'486.65	2'840'420.70

* Catégories 1 à 5 = hôtels (répartis entre les catégories 1 à 5, selon le nombre d'étoiles ou sans étoile), auberges de jeunesse et assimilés, beds & breakfast, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hébergements et campings.

La différence entre les recettes des années 2008 et 2009 de la catégorie 6 s'explique par le fait que la situation de la Maison des étudiants a été mise à jour et qu'il n'est plus possible de la considérer comme un pensionnat. Les taxes de séjour payées par les différents étudiants qui y logent sont dorénavant comptabilisées dans la catégorie 7. La diminution des recettes de cette même catégorie est due au fait que bon nombre des personnes occupant de tels logements sont assujetties à l'impôt ordinaire ou à la source.

PORTS

Au 31 décembre, suite aux modifications intervenues, les ports de petite batellerie d'Ouchy et de Vidy comptent le nombre de places suivant :

Places / Amarrages	Vidy	Ouchy	Vieux-Port d'Ouchy	Total
2.50	368	371	—	739
2.75	251	117	—	368
3.00	54	—	—	54
3.50	42	98	—	140
4.25	10	26	—	36
Places visiteurs	29	10	16	55
Bouées	5	—	28	33
Places à terre	191	134	—	325
Total	950	756	44	1'750

Le nombre d'amarrages a pu être augmenté grâce aux travaux effectués (1'414 en 2008 et 1'425 en 2009). En revanche, le nombre de places à terre a été réduit, dès lors qu'il a été nécessaire de prévoir un emplacement à la place de la Navigation où seront construits des wc publics. Malgré cette diminution, 49 places à terre sont encore disponibles.

Sur les 1'750 places d'amarrage et à terre, 986 sont attribuées à des Lausannois et 502 à des personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger. 13 places sont utilisées par les bateaux techniques ou de sécurité.

145 amarrages sont en cours d'attribution. 3'030 personnes se sont présentées aux guichets pour des réservations et renseignements divers.

2'301 navigateurs ont occupé les 55 places prévues pour les visiteurs.

La commission consultative des ports ne s'est pas réunie en 2009.

Autorisations délivrées	2008	2009
Cabines / Vidy	11	58
Places à l'eau	132	409
Places à terre	26	40
Total	169	507

Demandes non satisfaites (liste d'attente au 31 décembre) Personnes domiciliées à Lausanne	2008	2009
Planches à voile	—	—
Places à l'eau	796	607
Places à terre	—	—

Recettes globales	2008 Fr.	2009 Fr.
Places d'amarrage et places à terre, pontons, plans d'eau, matériel	1'060'151.35	1'129'260.55
Locations (cabines, étagères pour planches à voile, locaux divers)	60'178.35	57'438.—
Engins de levage	17 743.20	15'722.49
Total	1'138'072.90	1'202'421.04

OFFICE DES INHUMATIONS-INCINÉRATIONS

Décès enregistrés

	Personnes domiciliées à Lausanne	Personnes domiciliées hors Lausanne	Total
Inhumations	159	40	199
Incinérations	794	3 129	3'923
Transferts hors Lausanne	77	316	393
Corps légués aux instituts d'anatomie*	9	47	56
Corps en attente	3	—	3
Total des décès enregistrés	1'042	3'532	4'574
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées à Lausanne			832
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées hors Lausanne			210
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées à Lausanne			680
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées hors Lausanne			2'852
Total des décès enregistrés			4'574

* Département de biologie cellulaire et de morphologie (DBCM). Ces corps font l'objet d'une incinération.

Autres dossiers enregistrés*

	Ont fait l'objet d'une incinération	
Fœtus/mort-nés	57	45
Corps exhumés et ossements	15	15
Cendres en provenance d'autres communes**	27	—
Total	99	60

* Les données concernant les personnes décédées ont été complétées, de manière à tenir compte des autres dossiers traités.

** Sont destinées au Jardin du Souvenir, à une tombe cinéraire ou à un columbarium.

L'activité déployée a donc concerné 4'673 dossiers.

Les incinérations (3'923) représentent le 85,77% de la totalité des décès enregistrés (4'574).

Cimetière et centre funéraire de Montoie

Les cendres de 593 corps incinérés ont été versées dans les caveaux collectifs du « Jardin du Souvenir ».

Le nombre des cérémonies funèbres célébrées au centre funéraire est en légère diminution (1'075 contre 1'122 en 2008), de même que celui des dépôts de corps dans les chambres mortuaires (1'330 contre 1'400 en 2008).

La commission consultative des cimetières n'a tenu aucune séance en 2009.

Convois funèbres

L'augmentation du nombre des convois funèbres (586, contre 504 en 2008) s'avère, pour l'essentiel, liée à l'ac-

croissement du nombre des inhumations de corps dans les cimetières communaux lausannois (57 de plus qu'en 2008).

CONTRÔLE DES HABITANTS

PRINCIPALES TÂCHES

- accueillir le public ;
- renseigner les clients ;
- tenir à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et d'harmonisation des registres ;
- fournir aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprenti)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	35	32.6	37	34.2

Apprenti

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	n	n	n
Total	1	1	1	1

Mouvements du personnel

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
Départs	4
Embauches	6
Motif des fins d'emplois	
Retraites	4
Total	4

Le service du contrôle des habitants (CH) a enregistré six engagements et quatre départs à la retraite, dont celui, le 1^{er} avril, du chef de service, M. Jean-François Grüter, remplacé par son adjoint, M. Dominique Monod. Outre cette mutation intervenue à la tête du service, il convient de relever également la fin du parcours professionnel de deux cadres : la cheffe du bureau des étrangers et le chef du secteur « Suisses et permis C ».

Bien que les postes ainsi libérés aient été repourvus à l'interne, ces nombreux changements, et les vacances qui en ont provisoirement résulté, ont fortement pesé sur l'engagement quotidien des collaboratrices et collaborateurs du contrôle des habitants.

Enfin, depuis le 1^{er} avril, le CH bénéficie d'un ept supplémentaire, octroyé dans le cadre du préavis N° 2007/16, afin de compenser en partie les tâches nouvelles résultant de la gestion électronique des documents.

FAITS MARQUANTS

La mise en service, le 27 juin, de la nouvelle application informatique du contrôle des habitants a constitué une étape « clé » de cet important projet, qui n'a nécessité que deux jours de fermeture des guichets, soit les 19 et 26 juin, afin de procéder d'une part à d'ultimes tests, et d'autre part à l'imposante migration des données.

Si, globalement, l'application est fonctionnelle, de nombreux correctifs ont été apportés et devront l'être encore, en collaboration avec le service d'organisation et d'informatique (SOI). Quelques fonctionnalités – dont la mise en œuvre a été reportée afin de permettre de respecter le délai imposé par la disparition de l'ordinateur central (Host) – seront implémentées au fur et à mesure des disponibilités du SOI pour la partie « développement », et de celles du CH pour l'accomplissement des tests « métier » nécessaires.

Statistiques

L'introduction de la nouvelle application a permis de recenser diverses catégories de personnes qui, en dépit des nombreuses adaptations opérées durant près de trente ans de l'ancien programme, n'étaient pas dénombrées dans la statistique de la population des années précédentes. Tel est, notamment, le cas des ressortissants étrangers séjournant à Lausanne en résidence secondaire. De surcroît, le nouvel outil informatique a permis l'introduction de nouveaux paramètres de gestion, notamment en matière de permis de séjour. Ces nouveautés rendent la comparaison avec les données de 2008 difficile, raison pour laquelle certains tableaux ont été adaptés.

Population de Lausanne

au 31 décembre	2008	2009	Différence
En résidence principale	125'237	127'330	+ 2'093
En résidence secondaire	5'489	5'950	+ 461
Total	130'726	133'280	+ 2'554

La croissance de la population, observée durant les années précédentes, se confirme, voire s'accroît avec 2'554 personnes supplémentaires, dont 1'828 ressortissants étrangers. La progression a été particulièrement marquée lors de la rentrée universitaire de septembre ; ce ne sont en effet pas moins de 2'538 arrivées qui ont été enregistrées durant ce seul mois. Quant au pic de population, c'est au 30 novembre, comme en 2008, qu'il a été constaté avec 133'536 habitants.

Population suisse résidant à Lausanne

Canton d'origine	2008	2009	Différence
Vaud	41'615	42'366	+ 751
Berne	7'664	7'631	- 33
Fribourg	6'944	7'062	+ 118
Valais	4'893	4'920	+ 27
Neuchâtel	3'244	3'258	+ 14
Jura	2'106	2'104	- 2
Genève	2'089	2'107	+ 18
Zurich	1'895	1'889	- 6
Obwald	77	77	-
Autres cantons	9'451	9'292	- 159
Total	79'978	80'706	+ 728

Population étrangère résidant à Lausanne

au 31 décembre	2008	2009
Population en résidence principale :		
- Permis B	18'496	19'702
- Permis C	28'161	27'927
- Permis F	1'034	1'032
- Permis L	975	959
- Cas en suspens auprès des autorités cantonales ou fédérales	1'570	1'679
- Procédures de refus/recours ¹	*	158
Total population résidente	50'236	51'457
Dispensés DFAE ²	62	62
Permis Ci ³	*	3
Total population « diplomatique »	62	65
Requérants d'asile	443	411
Total en résidence principale	50'741	51'933
Population en résidence secondaire :		
- Permis B	*	137
- Permis C	*	401
- Permis F	*	1
- Permis G (frontalier)	2	89
- Permis L	*	1
- Demandes en cours	3	10
- Dispensés DFAE	*	2
Total en résidence secondaire	5	641
Total de la population étrangère	50'746	52'574

* Données non disponibles dans l'ancienne application informatique.

¹ Dès juillet 2009, les demandes rejetées ou faisant l'objet d'un recours sont désormais recensées.

² Membres ou personnel des missions diplomatiques et consulaires dispensés de formalités.

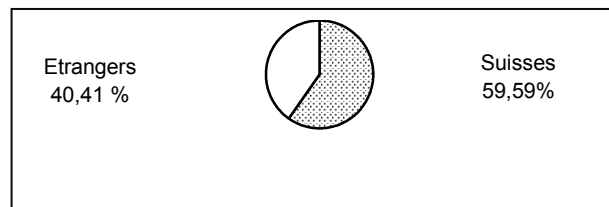
³ Epouses ou enfants des personnes dispensées DFAE, exerçant une activité lucrative.

Au 31 décembre, la population étrangère en résidence principale (hormis les requérants d'asile et les membres du Corps diplomatique et leur famille) se chiffre à 51'457 personnes, soit 40,41% (40,11% en 2008) de la population lausannoise en résidence principale. A noter ici que, pour permettre la comparaison avec l'année sous revue, le taux de 2008 a été réajusté, en se fondant sur le mode de calcul utilisé pour l'année 2009. En effet, si, en 2008,

le nombre de ressortissants étrangers tenait compte des habitants en résidence principale uniquement, le nombre total d'habitants incluait, quant à lui, résidents principaux et secondaires.

La moyenne suisse se situe à environ 21,9% et celle du canton à environ 30%.

Répartition de la population résidente



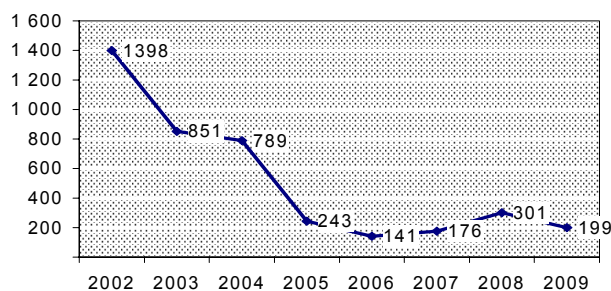
Requérants d'asile résident à Lausanne

199 nouveaux requérants ont été enregistrés (301 en 2008). 411 dossiers (443 en 2008) en cours d'examen relèvent actuellement de la section des permis de séjour.

Recensement de la population selon la religion

(Art. 28 de la loi du 09.01.2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public)

Evolution du nombre d'arrivées depuis 2002



	Au 1 ^{er} octobre 2009 *	
	Nombre	%
Protestants	31'174	23,37
Catholiques	47'693	35,76
Autres religions	16'414	12,31
Non déterminés	23'878	17,90
Sans	14'179	10,63

* Date imposée par la loi pour ce recensement

La communication, par le citoyen, de sa religion n'étant pas obligatoire, il y a lieu désormais, en réponse également au vœu de la Commission de gestion, de faire apparaître dans la rubrique « non déterminé », le nombre de personnes n'ayant pas fourni cette information. Si la communauté protestante continue de voir le nombre de ses ouailles diminuer (- 629), la communauté catholique enregistre une progression de 470 paroissiens ; la communauté musulmane, troisième groupe religieux par ordre d'importance, est passée de 8'899 à 9'311 fidèles, soit une croissance de 412 personnes.

Recensement de la population selon l'âge et le sexe

La population lausannoise totalise, au 31 décembre 2009, 133'280 personnes, qui se répartissent comme suit :

	Enfants (moins de 16 ans)				
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
	53 451	60'082	10'052	9'695	
Ans	0 à 20	21 à 60	61 à 89	90 à 99	100 et plus
Hommes	14'062	39'742	9'426	271	2
Femmes	13'620	40'504	14'754	879	20
Total	27'682	80'246	24'180	1'150	22

Recensement de la population selon l'origine et la nationalité

Lausannois	14'764	
Vaudois	28'540	
Confédérés	37'402	
Suisses	80'706	80'706
Italiens	6'142	
Espagnols	3'735	
Français	8'189	
Portugal	8'618	
Ex-Yougoslavie (Croatie, Serbie et Monténégro, Kosovo, Bosnie, Macédoine, Albanie)	5'441	
Reste de l'Europe	6'782	
Etrangers européens	38'907	
Afrique	5'638	
Amérique	4'244	
Asie	3'604	
Océanie	118	
Apatrides	7	
Non déterminés	56	
Etrangers non européens	13'667	52'574
Population globale	133'280	

Mesures d'éloignement

Cette année, 392 personnes ont reçu un délai de départ ou une interdiction d'entrée en Suisse, leur séjour dans le pays n'étant plus légal. A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter les 131 refus d'entrée prononcés en 2009.

Déclarations de garantie

460 déclarations de garantie (568 en 2008), permettant aux citoyens lausannois d'inviter des amis provenant de pays dits « à visa », ont été délivrées cette année.

Demandes d'entrée

Les demandes d'autorisation de visite touristique faites par le biais d'une déclaration de garantie sont, parfois, transformées en demandes d'entrée (pays tiers). Celles-ci sont soumises au contrôle des ambassades ou consulats concernés.

En 2009, 442 demandes d'entrée ont été traitées (2008 : 506).

Bureau des enquêtes

	2008	2009	Différence
Enquêtes reçues	925	899	- 26
Enquêtes réglées	880	922	+ 42
Enquêtes en cours	45	22	- 23
Dénonciations au juge d'instruction	28	3	- 25
Dénonciations à la Commission de police	26	61	+ 35

Dans la mesure où les infractions commises dans le cadre de la Loi sur le contrôle des habitants entrent dans le domaine de compétence de la Commission de police, cette voie est désormais privilégiée au détriment des dénonciations auprès du Juge d'instruction. D'une part, cette manière d'agir évite de solliciter les services du Juge d'instruction pour des affaires mineures et, d'autre part, le produit des amendes prononcées par la Commission de police alimente les comptes de la Ville, contrairement aux sanctions prononcées par les instances cantonales.

Relations avec les administrés

2008 et 2009 constituent les premières années où les données statistiques du système de gestion des files d'attente peuvent être exploitées et comparées, afin de suivre l'évolution du nombre d'entretiens menés aux guichets du contrôle des habitants.

	2008	2009	Différence
Entretiens aux guichets			
Appels téléphoniques (N° central 3133)	100'149	93'656	- 6'493
Appels téléphoniques (N° commercial 0900)	44'431	41'186	- 3'145
	5'362	5'827	+ 465

CORPS DE POLICE

PRINCIPALES TÂCHES

- assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- maintenir la tranquillité et l'ordre publics ;
- veiller au respect des lois et des bonnes mœurs.

A cet effet, le corps s'est doté d'une organisation lui permettant de remplir au mieux ses missions et a mis en place un concept de police urbaine de proximité.

Ce concept, résultant d'une volonté politique très claire, s'articule autour de trois axes :

- le rapprochement police – public ;
- le maintien d'une forte capacité d'intervention ;
- le développement d'un partenariat avec de nombreux interlocuteurs.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprentis ni aspirants)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	552	533.2	558	536.75

Apprentis et aspirants

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Apprentis	6	3
Aspirants	21	24
Total	27	27

Mouvements du personnel

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
Départs	34
Embauches	13

Motifs des fins d'emplois

Décès	1
Démissions	19
Retraites	10
Licenciements	4
Total	34

Violences contre les fonctionnaires

- 128 cas d'entrave à l'action de la police, d'opposition aux actes de l'autorité et de violence contre les fonctionnaires ;
- 31 jours d'incapacité de travail consécutifs à des blessures causées volontairement par des tiers ;
- 3 jours suite à des blessures involontaires (survenues accidentellement lors d'interventions) ;
- 8 cas de risque de transmission de maladie ;
- 9 policiers blessés par des tiers (dont 3 ayant nécessité un arrêt de travail de 4 à 20 jours).

FAITS MARQUANTS

Du 24 septembre au 11 octobre, le corps de police a été engagé 24 heures sur 24 pour assurer différentes missions lors de l'important incendie survenu dans les locaux d'une entreprise d'archivage à l'avenue de Provence. Ce ne sont pas moins de 2'565 heures qui ont été effectuées par les policiers pour assurer la sécurisation de la zone sinistrée, les déviations de circulation et la conduite de l'événement, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires. Cet événement majeur a nécessité la mise sur pied de l'EM DIAM pour appuyer le chef des opérations dans les tâches de planification prévisionnelle et de coordination.

Le 27 septembre a eu lieu la votation cantonale sur l'initiative pour une police unique, dite d'Artagnan. Cette initiative a été rejetée par le peuple de façon nette. Ce résultat met fin à une période d'incertitude et permet de confirmer le positionnement des polices municipales dans leur rôle et leurs compétences. Les membres du corps de police n'ont pas ménagé leurs efforts durant les mois qui ont précédé la votation, afin de faire connaître et de défendre la position des polices municipales auprès de la population, en accord avec la Municipalité. Dès les résultats sortis des urnes, le corps de police a collaboré à la mise en place de la nouvelle police vaudoise coordonnée, sur les bases et principes établis par le protocole d'accord canton-communes.

Le 5 novembre à Maastricht (Pays-Bas), le corps de police s'est vu attribuer un diplôme de l'Institut européen de l'administration publique, catégorie « leadership et management pour la gestion du changement ». Cette distinction a récompensé les travaux menés par le corps de police depuis plusieurs années dans le domaine du changement de culture et de « leadership », s'appuyant sur une approche en éthique appliquée. Provenant de 29 pays, plus de 300 projets étaient présentés pour ce prix. Au terme d'une

première sélection, seuls 20 ont été nommés, dont celui du corps de police. Le 5 novembre, des représentants de la communauté européenne et des milieux scientifiques ont assisté à la remise du Prix à Maastricht. Le dossier lausannois a terminé parmi les 5 meilleurs et a été récompensé par l'obtention d'un diplôme.

Le groupe « Celtus » (Cellule de lutte contre le trafic urbain de stupéfiants, constituée de policiers en civil), renforcé par des membres du groupe « Alpha » (policiers en uniforme), a interpellé de nombreux trafiquants de cocaïne et a assuré l'important suivi judiciaire qui en a découlé. Dès la mi-novembre et jusqu'en seconde partie de décembre, l'effectif de ce groupe a été doublé, par le renfort de 6 agents (4 de Police-secours et 2 de la Police judiciaire). Cette augmentation d'effectif a permis d'assurer, dans le cadre de l'opération « Narco-stop », une présence plus soutenue sur le terrain, ce qui a contribué à déstabiliser le milieu des « dealers » de rue. Durant cette seule période, 154 personnes ont été déférées, dont 36 trafiquants, qui ont été incarcérés.

POLICE-SECOURS (PS)

Pour assurer la sécurité de la population, Police-secours gère les interventions d'urgence et assure une présence préventive permanente sur l'ensemble du territoire lausannois, en adéquation avec l'évolution des phénomènes insécurisants et des délits sériels. Les unités d'intervention motorisées, le personnel des postes de quartier à pied et la brigade cycliste répondent aux sollicitations du public et prennent en charge les problématiques sécuritaires détectées.

Le nombre d'interventions assurées par Police-secours en 2009 accuse une augmentation de 3,5% par rapport à 2008 (chiffre légèrement supérieur à la dernière décennie, dont la moyenne se monte à 28'420).

Sections et entités de Police-secours

	2000	2008	2009
Nombre total d'interventions	16'788	28'477	29'483
Interventions avec privation momentanée de liberté	1848	1'685	1'665
Personnes prises en charge à la suite d'infractions	928	1'591	1'580
Rapports adressés au Juge d'instruction	8'809	11'365	11'500
	2000	2008	2009
Scandales divers, altercations sur la voie publique	1'028	2'158	2'224
Bagarres, scandales, bruit à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements publics	514	1'464	1'884
Violences conjugales	*	394	398
Autres conflits familiaux	*	449	453

* données non disponibles

Manifestations

Ce sont vingt-six événements d'importance qui ont mobilisé les effectifs du corps de police (contre 25 en 2008). Neuf manifestations sportives ont été gérées par la seule subdivision « sécurité du trafic et stationnement » et trois rassemblements n'avaient fait l'objet d'aucune demande d'autorisation auprès de la Police du commerce. Le

temps consacré à ces rassemblements s'élève à près de 12'000 heures.

Opérations de longue durée

Le corps de police a maintenu une présence quotidienne sur la place de la Riponne et ses abords immédiats (Opération « Printemps »). Toutefois, une meilleure collaboration avec Uniset a permis de réduire le nombre d'heures consacrées à cette tâche. Il a tout de même résulté de ce nouveau mode opératoire l'interpellation de près de 270 personnes pour diverses infractions, notamment dans le domaine des stupéfiants. Quant à l'opération « Urbano », mise sur pied en octobre 2008, elle a pris fin en juin 2009. Son volet « visibilité », impliquant notamment des policiers affectés habituellement à des tâches administratives, a été le plus important. Cette présence en uniforme s'est déployée, pour l'essentiel, au centre de la ville et dans le quartier de Montolieu.

L'opération « Alpha », active dès le mois de janvier 2002, est demeurée une nécessité, tant par l'objectif visé, que par l'actualité des situations rencontrées. Quinze policiers spécialisés ont été répartis dans les quatre sections et ont mis quotidiennement une pression sur le petit trafic de rue. Sur les 3'292 personnes identifiées en 2009, 322 ont été dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants.

Au printemps, ces spécialistes, ainsi que trois collaborateurs des postes de quartiers, ont été réunis, afin de mettre sur pied une nouvelle opération nommée « Centro ». D'une durée de six semaines, celle-ci a permis de déstabiliser sérieusement le milieu des « dealers ». Depuis mi-novembre, comme indiqué ci-dessus dans les faits marquants de l'année, la lutte contre le trafic de stupéfiants en rue a été, dans le cadre de l'opération « Narco-stop », fortement renforcée par un doublement des effectifs affectés à cette mission.

Charte des établissements de nuit

Au vu de l'important renouvellement du personnel de sécurité des établissements de nuit, des formations spécifiques ont été dispensées à une cinquantaine de personnes dévolues à cette mission. Quand bien même aucun établissement supplémentaire n'a ratifié la Charte de collaboration, des mesures sécuritaires particulières ont été prises avec plusieurs discothèques. Police-secours est intervenue à 387 reprises auprès de ces établissements, contre 359 en 2008, ce qui représente une augmentation de 7,8 %.

Partenariat citoyen

La responsable de l'Observatoire de la sécurité, le chef de Police-secours et d'autres collaborateurs du corps de police ont poursuivi les rencontres avec les associations, habitants et commerçants des quartiers. L'écoute des problématiques sécuritaires locales contribue à apporter des réponses adéquates et ciblées et permet de communiquer avec la population sur les phénomènes plus généraux et leurs conséquences. En 2009, les quartiers de Cour, Boissonnet, Montolieu et Marterey ont été concernés par cette démarche.

Postes de quartier

Activité des postes de quartier	2000	2008	2009
Arrestations	51	192	240
Véhicules retrouvés	61	37	40
Dénonciations pour fautes de stationnement	13'736	1'941	1'544
Rapports de renseignements divers	13'494	12'855	13'025
Notifications de commandements de payer	26'306	36'504	30'392

Bureau des objets trouvés

	2000	2008	2009
Trouvailles	8'374	11'263	11'250
Trouvailles restituées	3'911	4'611	4'986
Personnes reçues	14'868	15'885	15'028

Dès lors que la vente aux enchères des objets non restitués est appelée à se dérouler tous les deux ans, la prochaine vente se déroulera le 27 avril 2010.

Brigade cycliste

Comme en 2008, les cyclistes ont secondé les membres des postes de police dans le cadre de leurs missions journalières, en fonction des événements et besoins divers.

Groupe de prévention du bruit (GPB)

Le Groupe de prévention du bruit a continué son rôle de formateur auprès des jeunes agents sortant de l'Académie de Savatan pour leur apprendre les méthodes de travail en relation avec les nuisances sonores provenant des différents établissements, ainsi que de celles liées à l'état de véhicules, particulièrement lors des contrôles de circulation journaliers ou mensuels, plus spécifiquement consacrés aux poids lourds. Trois enquêtes d'envergure ont été menées pour des problèmes de pollution sonore. Par ailleurs, les policiers de cette entité ont activement participé aux opérations « Narco-stop » et « Urbano ».

UNITÉS SPÉCIALES (US)

Durant l'année 2009, le groupe d'intervention (GI) a poursuivi son activité sur la base de son articulation provisoire (cf. rapport de gestion 2008). La votation sur la police unique, ainsi que les réflexions sur l'introduction d'un nouvel horaire à Police-secours, ont retardé la nécessaire restructuration à long terme de cette entité. Actuellement, les membres de celle-ci sont donc dans l'attente de la nouvelle organisation opérationnelle, qui devrait intervenir d'ici à fin 2010.

Pour la brigade canine, la formation du chien passif (recherche de stupéfiants sur les personnes) a connu quelques rebondissements. En effet, l'examen final, qui s'est déroulé en Belgique, n'a pas donné entière satisfaction. L'animal et son maître ont démontré de bonnes aptitudes, mais pas suffisantes pour une autonomie en intervention. L'examen en question sera repassé au mois de mars 2010. Il faut relever que le chien « Saint-Hubert » a été engagé à 128 reprises durant 2009. L'effectif actuel est de 9 conducteurs et de 11 chiens.

La cellule de négociation a dû faire face à un effectif opérationnel restreint (3 policiers pour un effectif possible de 8, plus une psychologue). La continuité du service de pi-

quets s'est avérée difficile à assurer. Quatre nouveaux candidats étant en formation, la situation devrait, malgré le départ d'un négociateur formé, se stabiliser en 2010. Il faut par ailleurs relever que la mise au concours, à laquelle il a été procédé en 2009, a été ouverte à l'ensemble des policiers. Dès lors, les futurs négociateurs ne seront plus seulement issus de la police judiciaire. La cellule a été mise en œuvre à 11 reprises durant l'année écoulée, contre 16 en 2008 et 8 en 2007.

Groupe d'intervention (GI)

Effectif structurel : 18

Effectif actuel : 16 (deux candidats intégrés pour 2010)

	2007	2008	2009
Opérations spécifiques GI	90	83	90
dont :			
– forcenés	6	4	2
– individus suicidaires	6	12	6
– opérations stupéfiants	29	28	29
– individus armés	13	10	5
– personnes violentes/dangereuses	9	6	20
– autres opérations (sauvetages, opérations spéciales avec la police judiciaire)	17	13	26
Collaboration avec la Cellule de négociation	5	11	5
Personnes interpellées	88	138	83

POLICE JUDICIAIRE (PJ)

La police judiciaire, composée de différentes brigades spécialisées, traite tous les crimes et délits commis sur le territoire lausannois, du simple vol à l'homicide. Sous la direction du Juge d'instruction, les inspectrices et inspecteurs enquêtent notamment dans les domaines du trafic de stupéfiants, de la délinquance juvénile, et des délits à caractère sexuel, et développent de nombreux partenariats.

Activité

Dans le présent rapport de gestion, les chiffres de la criminalité ne sont pas communiqués. En effet, dès 2009, l'Office fédéral de la statistique (OFS) impose aux cantons et aux villes une publication échelonnée des données. De plus, les chiffres fournis pour 2009 ne seront pas comparables à ceux des années précédentes. Les variables et les modes de saisie ont en effet radicalement évolué. De plus, dans le futur, le corps de police ne pourra publier que les chiffres issus de l'OFS. Les demandes particulières et ciblées ne pourront pas être satisfaites, le corps de police ne pouvant tenir différentes statistiques en parallèle.

En 2009, si le nombre de cambriolages est comparable à celui de 2008, ceux touchant les habitations (appartements et villas) s'inscrivent en baisse de quelque 6% à la suite de l'arrestation de délinquants organisés en bande, alors que ceux concernant les commerces et les établissements publics enregistrent une augmentation du même ordre.

Dans le domaine des délits avec violence, soit les brigandages, les lésions corporelles, les voies de fait et les vols à l'arraché, il est possible de considérer que la situation

s'est stabilisée, puisque pour la deuxième année consécutive, leur nombre global n'a pas varié et s'inscrit à environ 10% du nombre total des délits enregistrés.

De plus, la situation de la vente de produits stupéfiants en rue a préoccupé tant les instances politiques, les médias que le public. La présence parfois massive de vendeurs, qui ne fait certes pas de Lausanne une exception, inquiète fortement la police, qui conduit de nombreuses opérations contre les transactions et les individus impliqués, qu'ils soient vendeurs ou acheteurs/consommateurs. Il s'ensuit que le nombre de consommateurs de produits stupéfiants dénoncés est en forte hausse.

Au sein de la police judiciaire, une réorganisation du système de permanence a permis, depuis février 2009, de disposer d'une plus grande souplesse pour l'engagement, en tout temps, de personnel compétent.

Pour tenter de remédier aux situations évoquées ci-dessus, la brigade criminelle a été restructurée. Elle est composée aujourd'hui de trois groupes distincts dénommés : groupe « intégrité physique et vie », groupe « cambriolages », et groupe « criminalité générale et incendies ». Dans cette configuration, les enquêteurs, qui travaillent en équipe et peuvent mieux se coordonner, sont à même de lutter de manière plus efficace contre les phénomènes en cause.

Criminalité générale

Activités liées aux mineurs

En matière d'actes de violence, force est de constater, une nouvelle fois, que toutes les mesures prises ne permettent pas d'influencer de façon suffisante et durable la courbe de la statistique lausannoise. Ils sont le reflet d'une évolution inquiétante de la violence chez les jeunes. De plus, ils créent des traumatismes importants à l'endroit des victimes. Le meurtre de Montbenon, commis gratuitement par un adolescent, est la pointe de cet iceberg et marque un changement important dans l'intensité des actes de violence commis par une minorité de jeunes.

Il est également à relever que les affaires touchant le domaine des mœurs et impliquant des prévenus mineurs sont en augmentation. Le milieu scolaire ne fait plus figure d'exception et les problèmes rencontrés par le corps enseignant sont de plus en plus souvent transmis à la brigade de la jeunesse. D'autre part, le phénomène de l'alcoolisation massive inquiète tant les professionnels de la santé que la police. A cet effet, une coordination et une prise en charge commune et cohérente est envisagée.

Activités liées aux mœurs

Dans le domaine de la prostitution, 46 salons de massages ont été inspectés et 27 opérations en rue menées. 173 personnes s'adonnant à cette activité, majoritairement des femmes, ont été contrôlées, pour certaines plusieurs fois. 26% d'entre elles séjournaient et travaillaient clandestinement dans notre pays, contre 35% en 2008. De plus, 6 personnes ont été déférées à la justice pour des infractions en lien avec l'exercice illicite de la prostitution (14 en 2008). Les infractions contre l'intégrité sexuelle sont en légère hausse. Pour les victimes mineures (< 16 ans), une diminution de 23,5% est enregistrée, de sorte que le nombre de cas est le plus bas des dix dernières années.

Criminalité – produits stupéfiants

Les importantes saisies de cocaïne réalisées en 2009 représentent un total de 9,369 kg (produit brut). Le trafic est toujours tenu par nombre de ressortissants d'Afrique de l'Ouest. Au total, 13 filières locales, approvisionnant le marché lausannois, ont été démantelées. Elles se répartissent comme suit :

- 7 réseaux liés à la cocaïne ;
- 3 réseaux liés à l'héroïne ;
- 2 réseaux liés aux méthamphétamines (pilules thaïes) ;
- 1 réseau lié à la marijuana.

Criminalité – vols à l'astuce

En ville, les vols à l'astuce et les vols à la tire au préjudice de passants, mettant en œuvre des modes de faire connus, sont toujours nombreux. De plus, une tendance aux collectes abusives est observée.

SÉCURITÉ DU TRAFIC ET STATIONNEMENT

La sécurité du trafic et le stationnement constituent également une des tâches principales du corps de police. La prévention des accidents de la circulation et la sensibilisation des usagers de la route font partie des missions prioritaires des policiers et gardes de police qui œuvrent dans ce domaine.

Campagnes de prévention

Durant l'année écoulée, outre les habituelles campagnes de prévention nationales qui se sont poursuivies, une action intitulée « Souvenir d'un petit oubli de clignoteur » a été menée en juin et en octobre. Elle visait à sensibiliser les conducteurs aux comportements adéquats à adopter en matière d'utilisation des indicateurs de direction. Elle a permis, lors de 8 contrôles routiers, de sensibiliser 1'069 personnes, auxquelles un feuillet explicatif a été remis.

Contrôles de la vitesse

Lors des contrôles effectués avec les appareils mobiles, le pourcentage des conducteurs dénoncés par rapport au nombre de véhicules enregistrés accuse une légère baisse (4,43% en 2009 contre 4,78% en 2008). 18'716 automobilistes ont ainsi fait l'objet d'une dénonciation pour excès de vitesse en milieu urbain. Malheureusement, on doit relever 31 automobilistes dénoncés pour une vitesse supérieure à 90 km/h, la vitesse la plus élevée revenant à un conducteur qui roulait à 120 km/h sur l'avenue de Provence. En terme de prévention, deux installations d'indication instantanée de la vitesse ont été largement utilisées (49 semaines) sur l'ensemble du territoire communal, touchant 1'413'833 usagers.

Contrôle de la vitesse

	2000	2007	2008	2009
Nombre de contrôles	1'345	2'267	2'450	2'377
Véhicules enregistrés	485'011	529'385	483'493	422'328
Conducteurs dénoncés	41'592	24'608	23'111	18'716
Pourcentage des dénonciations	8,57	4,65	4,78	4,43

Contrôle à l'éthylomètre

	2005	2007	2008	2009
Ivresses avec accident	153	151	138	161
Ivresses sans accident	549	700	486	403
Total	702	851	624	564

Contrôles aux carrefours

La forte hausse des infractions constatées aux carrefours est liée à la modernisation des appareils en activité (passage du mode argentique au mode numérique pour le traitement des photos), ainsi qu'à la mise en place de deux nouvelles installations. Ce constat se retrouve d'ailleurs dans le nombre des conducteurs dénoncés par rapport au nombre de passages enregistrés aux carrefours, avec une augmentation de 0,18 % en 2008 à 0,22 % en 2009.

Contrôle photographique du respect de la signalisation lumineuse et de la vitesse

Installations fixes	18	(21 en 2008)
Nombre de caméras	12	(10 en 2008)

	2000	2007	2008	2009
Infractions relevées (feux)	9'564	8'697	7'691	8'880
Infractions relevées (vitesse)	2'368	29'693	27'538	48'487
Total	11'932	38'390	35'229	57'367
Nombre de passages (en milliers)		21'147	18'861	25'830

Infractions de circulation et de stationnement

Dans ce domaine également, les indices statistiques sont à la hausse avec plus de 15% d'augmentation globale. Les contrôles réguliers effectués en soirée et la nuit ne sont pas en reste, puisque là aussi il faut relever une augmentation des constats d'infraction de l'ordre de 5% (21'930 en 2009 et 20'816 en 2008), démontrant la nécessité de poursuivre cette action. En revanche, le mauvais parcage sur les trottoirs reste, quant à lui, relativement stable, ce qui est réjouissant.

Contrôle du stationnement et de la circulation

	2000	2007	2008	2009
Infractions enregistrées (circulation et stationnement), dont :	185'483	259'986	245'430	284'413
– infractions aux règles du stationnement	119'559	179'153	159'842	193'608
Parcage illicite sur les trottoirs :				
– bulletins d'amende d'ordre apposés	7'959	7'802	7'585	7'717
Evacuations forcées de véhicules	*	632	506	636

* Chiffre non disponible

Accidents de circulation

Le bilan de l'année écoulée s'inscrit, pour la première fois depuis plus d'une décennie, à la hausse : 6% d'accidents supplémentaires ainsi que, corollaire, 21% de blessés en plus. Les piétons enfants ont également payé un lourd tribut à la route avec 36 blessés, cela malgré les actions sécuritaires mises en œuvre. Sur le plan des accidents mortels, seul un cas est à déplorer, s'agissant d'un automobiliste qui a perdu la maîtrise de son véhicule et est

entré en collision frontale avec un tiers circulant en sens inverse.

	2000	2007	2008	2009
Accidents de circulation (constats)	1'733	1'265	1'162	1'235
Personnes blessées	528	456	380	462
Personnes tuées	5	2	3	1
Fuites après accident	706	400	385	405
Piétons victimes, dont piétons enfants jusqu'à 15 ans	104	104	83	120
	28	34	18	36

Encaissement des amendes d'ordre

	Fr.
Total	11'547'320.—
Défalcations	*
Total net encaissé	*

(2008 : 10'243'460.—)

* Chiffres non disponibles

ORGANISATION ET EXPLOITATION (O+E)

La subdivision O+E regroupe la centrale d'alarme et d'engagement (CAE), le garage, la maintenance d'immeuble, le groupe de la saisie, le groupe informatique, le groupe technique et la chancellerie.

Outre l'entretien ordinaire de l'Hôtel de police, le personnel de la maintenance d'immeuble a été engagé dans la rénovation totale de la chaufferie dudit hôtel. Par ailleurs, cinq bureaux administratifs supplémentaires ont été créés en utilisant le dégagement d'un couloir et la salle de formation informatique.

Les opérateurs de la CAE ont contrôlé 16'909 personnes, dont 817 faisaient l'objet d'un signalement. 1'874 véhicules ont donné lieu à des vérifications, dont 72 étaient signalés. Ces collaborateurs ont également répondu à 75'655 appels d'urgence (207/jour, contre 76'512 en 2008, soit 210/jour), et à quelque 71'895 appels au numéro général (197/jour).

Le groupe de saisie, qui enregistre les données concernant les infractions dans le nouveau système informatique SINAP de la Police cantonale, a traité plus de 30'000 documents. La chancellerie, qui s'occupe de tous les transferts et du classement des documents, a remis plus de 52'000 lettres à la poste et près de 34'000 rapports à l'interne.

Le personnel du groupe technique a répondu aux diverses demandes des usagers, et le garage de police, qui s'occupe de 234 véhicules, a fait plus de 50 services d'entretien et 40 préparations pour l'expertise.

FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

La formation professionnelle a pour tâche principale la formation continue du personnel du corps de police. Elle s'occupe également du recrutement des aspirants et des assistants de police. Elle organise le stage d'intégration des aspirants et leur dispense des formations spécifiques (particularités communales et cantonales). Elle assure également la formation des assistants de police. Par ailleurs, cinq formateurs policiers lausannois sont détachés en permanence à l'Académie de police du Chablais pour la formation de base des aspirants.

Vingt aspirants de la volée 2008 ont été assermentés le 24 février après avoir obtenu leur brevet fédéral de policier.

Depuis 2006, tous les aspirants des polices municipales vaudoises suivent leur formation à l'Académie de police du Chablais, complétée par des cours de particularismes communaux dispensés à l'Hôtel de police. Cette année, 41 aspirants (25 Lausannois et 16 des autres polices municipales) en ont bénéficié. Cette volée 2009 terminera sa formation par les examens du brevet fédéral de policier en février 2010.

Du 1^{er} avril au 26 juin, la FP a mis sur pied une école d'assistants de police pour 6 aspirants. De nouvelles épreuves de recrutement ont permis de mieux évaluer les capacités relationnelles des candidats.

Le personnel de la FP a collaboré activement au recrutement vaudois uniformisé qui réunissait, à nouveau, les polices municipales vaudoises et la Police cantonale. En fonction des besoins, Lausanne a engagé 12 aspirants, dont 4 femmes, pour l'Ecole de police 2010.

Cette année, 15 sessions de formation continue ont été organisées sur le site de Savatan. L'ensemble du personnel du corps de police s'y est déplacé. Tous ont suivi les cours de tir, de sécurité personnelle et d'usage de l'arme. D'autres cours, spécifiques à divers services, ont également été dispensés, tels que : filature, mise en place d'un poste de commandement des opérations (PCO) et utilisation des radios Polycorn.

SUBDIVISION ÉTAT-MAJOR (EM)

La subdivision EM réunit l'unité psychologique, le délégué à l'éthique, la communication et la prévention, les ressources humaines, le préposé à la déontologie et les juristes.

Unité psychologique

Durant l'année 2009, un gros effort de coordination des structures d'aide psychologique d'urgence a été consenti, qui a notamment abouti à une collaboration entre la cellule AVP-police et la police de l'ouest lausannois. L'unité psychologique est par ailleurs impliquée de manière directe dans différents projets et partenariats, dont le groupe de travail (GT) « Columbine », qui s'intéresse à la violence en milieu scolaire, le partenariat avec les milieux psychiatriques, le projet d'éthique et le GT « recrutement romand ». Elle a également initié un partenariat avec l'Université de Genève visant à explorer la pertinence de plusieurs tests psychométriques par rapport au bien-être professionnel, au travers d'une étude qui s'étendra sur plusieurs années.

L'unité psychologique s'est investie tant dans la formation de base des policiers que dans la formation continue, notamment dans le cadre des cours à l'Institut suisse de police, mais également auprès des équipes spécialisées (cellule psy du plan DIAM, débriefeurs, cellule de négociation).

L'unité conserve en outre la direction de plusieurs équipes, dont la cellule AVP-police, la cellule de débriefing et la cellule psy du plan DIAM. Pour chacune, cela comprend aussi bien la gestion du personnel que l'organisation du fonctionnement (notamment des permanences) et des séances d'intervention.

Ethique

L'année 2009 marque un tournant important dans le cadre de la démarche éthique du corps de police, puisque les principales structures prévues, à savoir la Commission préposée à la déontologie et le Comité d'éthique, ont été mises en place à fin 2008, pour la durée de la législature.

Commission préposée à la déontologie

Pour rappel, la Commission préposée à la déontologie est amenée à examiner les doléances des citoyens concernant les pratiques professionnelles des policiers. Elle est consultée et présidée par le préposé à la déontologie. Pour l'année écoulée, la Commission s'est réunie 8 fois et a rendu ses conclusions dans 14 affaires.

Préposé à la déontologie

Le déontologue a reçu et examiné 27 doléances. Toutefois, sa principale activité a été la mise en œuvre de la Commission de déontologie et son fonctionnement. Un important effort a été porté sur la formation de l'ensemble du personnel policier pour une meilleure intégration de la matière. Ainsi, du 12 novembre 2008 au 30 avril 2009, 390 policiers/ères ont suivi, sur 30 sessions d'une matinée, une formation créée, planifiée et dispensée en collaboration avec une juriste du corps de police et le délégué à l'éthique.

Comité d'éthique

Le Comité d'éthique a une mission d'aide et de conseil pour les questions et orientations en matière de sécurité publique. Il s'est réuni pour la première fois le 13 janvier 2009, à l'occasion d'une séance de lancement, qui a été suivie d'une conférence de presse. Durant 2009, il a tenu cinq séances d'une journée chacune. Le Comité a ainsi pu initier son mode de fonctionnement et traiter la première requête qui lui a été adressée. L'avis et les recommandations qui en découleront seront émis durant le premier trimestre 2010. Dans le cadre de son activité, le comité a également rencontré différentes associations et a reçu, en entretien, l'expert suisse pour l'évaluation du dossier du corps de police pour le concours européen en administration publique/EPSCA 2009.

Démarche éthique – Leaders & délégué à l'éthique

Dans le cadre de la démarche éthique et de la poursuite du développement des compétences managériales et de « leadership » des cadres du corps de police visant à instaurer une direction collégiale, un séminaire de cinq jours a été mis sur pied, conduit et animé par deux professeurs de la chaire d'éthique de l'Université de Sherbrooke (Canada). Cette semaine de travail a fourni des résultats prometteurs, que ce soit en terme de dynamique de groupe, d'outils ou de réflexions sur les ajustements à apporter.

Pour la formation de base en éthique professionnelle, le délégué à l'éthique a dispensé des cours aux aspirants assistants de police lausannois et aux agents de police nouvellement entrés en fonction. Il a également formé et préparé, en éthique professionnelle, pour le brevet fédéral de policier, les aspirants de l'école de police de Neuchâtel (ERAP). Le commandant remplaçant et le délégué à l'éthique ont rédigé la partie « éthique profession-

nelle » de la nouvelle version du manuel romand « Droits de l'homme et éthique professionnelle ». Edité cette année par l'Institut suisse de police, ce classeur est une des bases didactiques pour l'obtention du brevet fédéral de policier. Il sera par ailleurs traduit dans plusieurs langues. Pour l'introduction de ce manuel, une formation de deux jours a été dispensée aux formateurs de la Romandie et du Tessin.

En compagnie du préposé à la déontologie et d'un juriste, le délégué à l'éthique a participé à des rencontres de direction entre la police et les associations pour la prévention des discriminations.

Communication et prévention

Au niveau de la communication, plusieurs projets d'envergure ont été initiés en 2009. Cinq clips sur la formation et sur les métiers des policiers ont été réalisés et mis à disposition du public sur internet. Au terme d'un concours organisé en début d'année, la Police de Lausanne a choisi un nouveau logo, qui a été présenté aux collaborateurs et validé par la Municipalité. Afin d'optimiser la communication interne, une grande opération de migration du site web « Infopol » sur l'intranet de la Ville, commencée en 2009, sera finalisée en 2010.

Une participation active au 50^{ème} anniversaire du groupe motocyclistes a permis de renforcer encore l'image positive de la police auprès du public.

Parmi les nombreux événements qui ont retenu l'attention des médias, l'incendie de sous-sol survenu à l'avenue de Provence a nécessité une action coordonnée des services de communication de la Ville, des pompiers et de la Police, avec notamment l'engagement conséquent des répondants de la permanence presse. Par ailleurs, le rôle déterminant de la Police lausannoise dans les affaires des Pink Panthers (un gang de voleurs à mains armées originaire de Serbie et du Monténégro, opérant principalement dans des bijouteries) et de la filière géorgienne (une bande ayant perpétré plus d'une centaine de cambriolages rien que sur Lausanne) a fait l'objet d'une large médiatisation nationale et internationale.

En matière de prévention, une affiche informative sur les cambriolages a été largement diffusée dans les halls d'immeubles, grâce à une bonne participation des gérances immobilières. Enfin, la médiatisation du raid « 24 heures Aventure », organisé par la brigade de la jeunesse de la PJM, accueillant cinq équipes de jeunes Vaudois de 14 à 17 ans pour une journée sportive en pleine nature, a contribué à renforcer l'impact d'un projet novateur de prévention des risques auprès des adolescents. Ce projet sera appelé à se développer en 2010.

Ressources humaines (RH)

L'année a été marquée, en décembre, par la fin d'un projet particulièrement sensible, à savoir l'adoption de mesures compensatoires pour les gardes et appointés gardes de police déjà en poste, ainsi que la détermination d'un barème à l'engagement pour ces deux fonctions. En effet, suite à différents contacts intervenus entre fin 2007 et fin 2008, une inégalité de traitement par rapport aux autres fonctionnaires de l'administration communale a été clairement identifiée. En lien avec le service du personnel de la Ville, les RH ont donc remédié à cette problématique.

D'autres projets d'envergure sont toujours en cours, à savoir l'introduction de l'aménagement du temps de travail (ATT) au sein du service, ainsi que la définition d'un nouvel horaire pour les sections de Police-Secours (appelé à remplacer l'actuel horaire en tournus 3 x 8). De nombreuses réunions de travail se sont tenues tout au long de l'année, la conduite des deux équipes de projet étant assurée par les RH.

Sur demande du commandement, trois démarches introspectives ont été réalisées par les RH cette année. Les entités concernées sont les suivantes : la maintenance d'immeuble, la structure administrative des postes de quartier, ainsi que le groupe motocyclistes. Pour chacune d'entre elles, cela a nécessité la conduite d'entretiens individuels avec les collaborateurs et cadres respectifs, l'élaboration d'une synthèse, la rédaction d'un rapport final avec propositions de mesures, ainsi que la restitution aux cadres et au personnel concernés.

Juristes

La cellule juridique a poursuivi ses activités de rédaction et de conseil pour le commandement, le directeur de la sécurité publique et des sports, et la Municipalité. D'entente avec le service juridique et le service du personnel de la Ville, les juristes ont continué leur suivi des procédures administratives diligentées par la Municipalité contre des collaborateurs du corps de police. Leur activité a notamment conduit à cinq licenciements (dont un aspirant), lesquels n'ont pas été contestés. Ils ont par ailleurs conduit deux procédures de frein à la progression salariale pour des collaborateurs dont les prestations étaient insuffisantes. Il s'agit d'un mécanisme introduit dans le nouveau statut des policiers. En plus du suivi à long terme du dossier relatif à la télésurveillance du domaine public, les juristes ont notamment et plus spécifiquement été impliqués dans les réflexions concernant le pistolet à impulsions électriques (Taser) et la mendicité.

SERVICE DE PROTECTION ET SAUVETAGE

Composé de trois des cinq piliers de l'organisation mise en place par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), à savoir les divisions « secours et incendie », « groupe sanitaire » et « sécurité civile », le service de protection et sauvetage (SPSL) constitue l'un des éléments importants du système de la protection de la population lausannoise.

Cette année, la convention qui lie la Ville de Lausanne avec l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) a été réactualisée, en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie, et la convention entre la Ville et le Service de la santé publique (SSP) a été finalisée.

Au terme d'un travail de longue haleine, le Groupe sanitaire a obtenu la certification de qualité de l'Interassociation de sauvetage (IAS), l'organisme faîtière des sociétés d'ambulance en Suisse.

Quant à l'événement qui a le plus marqué cette année 2009, il s'agit de l'intervention liée à l'incendie survenu

à l'avenue de Provence à Lausanne. Cet incendie exceptionnel, qui a duré 18 jours, a requis l'intervention de 2'175 personnes, issues des rangs du SPSL ainsi que des services partenaires communaux, cantonaux et fédéraux. La nouvelle organisation mise en place au sein du SPSL a totalement répondu aux exigences d'une conduite pluridisciplinaire dans le cadre d'une intervention de grande envergure. Il est à relever que les mesures de sécurité prises durant cette intervention ont permis de ne déplorer aucun blessé.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- protéger et sauver les personnes, les animaux et les biens ;
- gérer et coordonner l'activité des différentes entités, en développant une interactivité opérationnelle en cas d'événements particuliers et/ou d'accidents majeurs.

EFFECTIF DU PERSONNEL DU SERVICE

Personnel fixe

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction SPSL	28	26.25	22	19.25
Secours et incendie	109	107.60	128	127.10
Sécurité civile	21	20.50	20	19.50
Groupe sanitaire	41	38.25	44	40.50
Office des pompes funèbres officielles	14	14.00	14	14.00
Centre de formation de La Rama	8	7.20	9	8.20
Total	221	213.80	237	228.55

Direction : la diminution du nombre de collaborateurs est due au transfert de deux officiers sapeurs-pompiers au sein de la division secours et incendie.

Secours et incendie : l'augmentation au 1^{er} janvier du nombre de collaborateurs est due à l'arrivée des deux officiers sapeurs-pompiers de la direction. Quant à l'ept supplémentaire au 31 décembre, il est dû au remplacement d'une personne absente pour cause de maladie de longue durée.

Groupe sanitaire : la modification du nombre d'ept entre le 31 décembre 2008 et le 1^{er} janvier 2009 résulte d'une démission et d'une diminution de taux d'activité.

Apprenti

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
	0	0

Mouvements du personnel

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Départs	8
Embauches	22

Motifs des fins d'emplois

Démissions	2
Retraites	5
Fins de contrat	1
Total	8

DIVISION SECOURS ET INCENDIE

PRINCIPALES TÂCHES (sur le plan lausannois et cantonal)

- sauver les personnes, les animaux et les biens ;
- lutter contre les incendies ;
- juguler les effets du déchaînement des éléments naturels ;
- lutter contre les effets des pollutions, des fuites d'hydrocarbures ou de produits toxiques, chimiques ou radioactifs
- effectuer des interventions techniques ;
- garantir la sécurité, lors de différentes manifestations organisées sur le territoire lausannois.

EFFECTIF GLOBAL DE LA DIVISION

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Sapeurs-pompiers professionnels	102*	102.0*	120	120.0
Personnel civil	7	5.6	8	7.1
Total	109	107.6	128	127.1

* hors bénéficiaires du crédit-retraite

L'augmentation du nombre de collaborateurs est due à l'arrivée des deux officiers sapeurs-pompiers de la direction.

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels

2005	2006	2007	2008	2009
*89	*94	*94	*100	120

* sans l'organe de commandement

Une école de formation, composée de douze aspirants, s'est terminée le 28 février. Une deuxième école, composée de quatorze aspirants, a débuté le 1^{er} octobre et permettra de compenser les démissions et/ou départs à la retraite.

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires (sans les of attachés à l'EM, les membres de l'unité musicale et les jeunes sapeurs-pompiers)

2005	2006	2007	2008	2009
201	240	245	170	199

Interventions

Au nombre de 2'127, les interventions sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Effectuées à raison de 82,5% sur le territoire lausannois, elles se répartissent comme suit :

	2008	2009
Interventions pour le SDIS	1'029	1'009
Autres	1'048	1'118
Total des interventions	2'077	2'127

Types d'interventions

	2008	2009
Déclenchements d'alarmes automatiques	502	549
Incendies	507	533
Sauvetage de personnes et d'animaux	137	158
Désincarcérations	51	33
GRIMP*	16	14
Protection de l'environnement	270	307
Interventions techniques	555	497
Éléments naturels	39	36
Total	2'077	2'127

* Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux.

Il est à relever que, dans le nombre total des interventions, l'engagement pour feu de sous-sol à l'avenue de Provence du 24 septembre au 11 octobre ne compte que pour une seule intervention.

Ce sinistre a nécessité l'engagement de la division secours et incendie dans sa totalité, renforcée par les sapeurs-pompiers professionnels de la Ville de Genève et de l'aéroport international de Genève, ainsi que par les sapeurs-pompiers volontaires de 43 SDIS du canton, mobilisés par l'intermédiaire de la division défense incendie et secours de l'ECA.

Répartition géographique des interventions

	2008	2009
Sur le territoire de la commune de Lausanne	1'758	1'755
Sur le territoire d'autres communes (CR Feu)	319	372

Gros feux ou interventions importantes

- Mise sur pied du corps volontaire

La mise sur pied des unités de ville a été nécessaire à cinq reprises, parmi lesquelles il convient de citer les plus importantes, à savoir :

- 15 août feu de toiture à la rue César-Roux ;
- 17 août feux de toitures simultanés à l'avenue de Cour et à la rue du Simplon ;
- 24 septembre feu de sous-sol à l'avenue de Provence.

- Unités foraines

Le personnel de l'unité foraine de Vers-chez-les-Blanc a été mis sur pied à huit reprises. Il est à relever que, dès le 28 août, cette unité a été incorporée au sein du nouveau détachement de premier secours (DPS) d'Epalinges – Savigny – Vers-chez-les-Blanc. A partir de cette date, les interventions de cette ex-unité de la Ville ne sont plus comptabilisées par la division secours et incendie (DSI), à l'instar des interventions effectuées par les sections de Montheron, aujourd'hui intégrée au DPS du Haut-Talent, et de Vernand, aujourd'hui intégrée au DPS de la Mèbre.

GVA09 – Exercice

Afin de tester le plan d'urgence de l'Aéroport international de Genève (AIG) et de valider le plan de coordination, élaboré par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) dans le cadre de l'évaluation générale des ris-

ques et dangers d'une catastrophe aérienne, la DSI a été engagée la nuit du 25 au 26 novembre pour renforcer les secours appelés sur place dans le cadre du plan ORCA.

Matériel et équipement

L'ECA a procédé à divers échanges de matériels nécessaires aux interventions, et a doté la DSI de radios EX (antiexplosif).

Véhicules

Suite aux autorisations d'achats accordées par le Conseil communal, la Ville de Lausanne a commandé et réceptionné plusieurs engins d'intervention, à savoir :

- un véhicule pionnier lourd (Losa 46)
- un véhicule transporteur de berces (Losa 75)
- une auto-grue (Losa 49)

Il est à noter que, pour ce dernier engin, un centre de compétences a été créé en collaboration avec le Service d'incendie et de secours de Genève, afin de répondre aux normes de la SUVA et de former les spécialistes nécessaires à l'utilisation de ce véhicule.

L'ECA a mis à disposition de la DSI une berce de transport de tuyaux de 110 mm, en remplacement d'une remorque à deux essieux.

A la demande du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le véhicule transporteur de berces (Losa 36) ainsi que les Welabs de transmission (1) et d'éclairage (4), propriété de l'Armée suisse, ont été restitués définitivement.

Sections d'intervention

Pour donner suite à une décision de la Municipalité, le SPSL, respectivement la DSI, a mis sur pied plusieurs commissions de travail pour élaborer le statut des sapeurs-pompiers professionnels et la planification d'un nouvel horaire de travail hebdomadaire, intégrant les recommandations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en matière de santé et de sécurité au travail.

Formation

La formation permanente des sapeurs-pompiers professionnels a porté sur le niveau des connaissances dans tous les domaines de la profession. Plusieurs cadres ont suivi des cours au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) sur différents thèmes, tels que le management et la gestion de crise, afin de consolider la mise en place du nouveau mode de fonctionnement de la DSI.

Par ailleurs, une journée de stage à la division Groupe sanitaire a été organisée pour chaque sapeur-pompier.

Plusieurs collaborateurs ont suivi avec succès des formations cantonales ou fédérales mises sur pied par l'ECA, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), ou la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP).

Il est à relever que plusieurs collaborateurs ont suivi des formations spécifiques telles que feux d'aéronefs, à Teeside en Angleterre, feux de dépôts et d'installations pétrolières, à Vernon en France, et phénomènes de feu en milieu confiné, à Skövde en Suède, en partenariat avec l'ECA.

Suite à la signature d'une convention de collaboration entre les CFF, le SIS-Genève et le SPSL-Lausanne, une

formation de base a été dispensée au personnel de la DSI, par les sapeurs-pompiers du train d'extinction et de sauvetage de Lausanne, pour les interventions en milieu ferroviaire.

Ecole de formation

L'école de formation, comptant douze aspirants, a débuté le 1^{er} octobre 2008 et s'est terminée le 28 février 2009. Suite à la reconnaissance de la profession par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), ces collaborateurs devront compléter leur formation et passer les examens en vue de l'obtention du brevet fédéral de sapeur-pompier professionnel. Une nouvelle école composée de quatorze aspirants lausannois, encadrés par quatre instructeurs sapeurs-pompiers professionnels et un coordinateur, a débuté le 1^{er} octobre. Ils termineront leur formation de base le 30 avril 2010. Cette école est également suivie par deux aspirants issus du Service de sécurité de l'aéroport de Genève (SSA).

Centrale d'aide à l'engagement (CAE)

Trois sapeurs-pompiers professionnels, dédiés à la CAE, ont la responsabilité de mettre à jour les procédures d'engagement et le suivi technique, sous la responsabilité du chef de la centrale. Afin d'assurer la présence de deux opérateurs centralistes en tout temps, tous les sapeurs-pompiers des sections d'intervention ont été formés aux tâches de base de la CAE.

Une première étape de travaux relatifs à la modernisation des systèmes de gestion de la CAE a été entreprise. La gestion technique centralisée (GTC) a été entièrement remplacée par un automate d'asservissement de la caserne. Il a également été procédé au changement de toutes les horloges de la caserne, ces dernières étant couplées au système d'alarme.

Le personnel de la CAE a été impliqué dans la mise en place de la standardisation des trains d'alarme cantonaux, en collaboration avec la CTA (Centrale de traitement des alarmes de l'ECA).

CORPS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'état-major du corps volontaire a tenu 13 séances, durant lesquelles des réflexions ont été engagées pour poursuivre la réorganisation et le renforcement de la structure de conduite, l'intégration des standards de l'ECA dans la gestion des missions confiées au corps volontaire, ainsi que la mise en œuvre d'un meilleur appui au corps professionnel.

Une réflexion a également été entreprise concernant l'équipement et la dotation en véhicules. Cette analyse devrait se finaliser durant l'année 2010.

Formation

La mise à niveau des connaissances de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires s'est poursuivie, en collaboration avec le responsable de la formation de la division de défense contre l'incendie et de secours (DDIS) de l'ECA.

Les sapeurs-pompiers nouvellement incorporés ont suivi la formation de base FB01 standardisée de l'ECA et ont été intégrés, après six mois d'instruction, au détachement d'appui (DAP).

En 2009, les 28 jeunes sapeurs-pompiers ont suivi l'instruction annuelle et ont participé aux journées organisées par le Groupement vaudois des jeunes sapeurs-pom-

piers. Un détachement de 10 jeunes sapeurs-pompiers lausannois s'est rendu, au mois de juillet, à Ostrava en Tchéquie, afin de représenter la Ville de Lausanne et de défendre, en compagnie de l'équipe d'Interlaken, les couleurs suisses au concours du Comité technique international de prévention et d'extinction du feu (CTIF).

Services de garde dans les lieux de spectacles

	2007	2008	2009
Services assurés	98	112	155
Effectif mis sur pied pour assurer ces services (officiers, sous-officiers et sapeurs)	515	424	642

Il convient de relever que ces chiffres ne comprennent pas les services organisés pour assurer la sécurité de manifestations telles que les 20 km de Lausanne, le Tour de Romandie, la Fête des écoles, la Fête à Lausanne, le Triathlon, le Lausanne Marathon, le Comptoir suisse, etc.

POLICE DU FEU

426 nouveaux dossiers de construction ou de transformation ont été traités. La police du feu a également effectué 292 visites de fin de travaux et procédé à 420 examens de situation et visites pour des manifestations ; elle a aussi participé à 261 séances diverses et organisé 8 exercices d'évacuation.

SERVICE DE RAMONAGE

L'activité des maîtres ramoneurs sur le territoire lausannois ne suscite aucune remarque particulière.

DIVISION DU GROUPE SANITAIRE / SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- assurer la prise en charge professionnelle et médicale de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgences préhospitalières ;
- être en mesure de garantir les interventions urgentes 24 heures sur 24 toute l'année ;
- mettre sur pied le plus rapidement possible, en cas d'événement impliquant un nombre élevé de patients, les ressources disponibles et spécifiques telles que le DPMA et le binôme de conduite sanitaire ACS/MCS.

Les missions médicalisées du SMUR s'effectuent en étroite collaboration avec le CHUV.

Doté d'un parc de véhicules comprenant 6 ambulances de secours, 2 véhicules dévolus au SMUR, 1 véhicule pour l'ambulancier chef des secours (ACS), 1 véhicule attribué au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP), 1 véhicule lourd de soutien sanitaire (VSS), ainsi que 1 véhicule officiant comme poste de commandement à l'engagement (PCE), le groupe sanitaire dispose d'un équipement technique et médical de pointe. L'effectif permet de disposer en permanence de deux à quatre équipes d'urgence, immédiatement prêtes à intervenir, de jour comme de nuit.

Afin de réduire les délais d'intervention dans la région d'Echallens, le groupe sanitaire, en étroite collaboration

avec le Service de la santé publique du canton de Vaud, a entrepris des démarches visant à créer une base délocalisée à proximité du nœud autoroutier de la Blécherette. Cette antenne devrait voir le jour dans le courant de l'année 2010.

Dans le cadre d'une démarche de reconnaissance de qualité d'organisation et de prestations répondant aux normes très strictes de l'Interassociation de sauvetage (IAS), le groupe sanitaire a déposé son dossier auprès de cet organe de contrôle à fin septembre. Les experts en charge de la certification ont procédé à la visite du service à fin novembre et ont délivré ladite certification au début de 2010.

EFFECTIF DE LA DIVISION

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	41	*38.25	44	40.5

* La modification du nombre d'ept entre le 31 décembre 2008 et le 1^{er} janvier 2009 résulte d'une démission et d'une diminution de taux d'activité.

Le 1^{er} mai, le chef adjoint du groupe sanitaire a mis un terme à son activité au sein de ce groupe afin de reprendre une fonction à responsabilité dans un autre service d'ambulance. Il a été remplacé dans le cadre d'une mise au concours interne.

Relevons que le groupe sanitaire peut compter sur la participation d'ambulanciers auxiliaires pour compléter ses équipes d'urgence, lorsque l'effectif est insuffisant. 15 ambulanciers constituent ce « pool » de réserve, auquel il a fallu recourir de manière importante en 2009, afin de pallier les conséquences d'absences de longue durée (maternité, maladie, accident, etc.).

Activité

Le nombre de missions d'urgence accomplies par le groupe sanitaire n'a que peu fluctué par rapport à l'année précédente (- 21). Le nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny a quant à lui quelque peu augmenté (+ 30), alors que celui de l'antenne de Mézières a bondi de près de 28% (+ 240). Les mesures prises par la centrale 144 pour optimiser l'attribution des degrés d'urgence aux appels reçus, ainsi que l'inclusion systématique de l'antenne de Mézières dans le tournus des urgences de nuit ont probablement contribué à la stabilité du nombre de missions dévolues au groupe sanitaire et à l'augmentation des nombres de celles attribuées aux deux antennes.

Statistiques

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'interventions	7'434	7'302	6'539	6'518
Nombre de personnes transportées	5'988	5'958	5'364	5'484
Nombre d'interventions sans transport	1'446	1'344	1'175	1'034
Nombre de missions SMUR	2'561	2'397	2'162	2'205
Nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny	1'588	1'599	1'592	1'622
Nombre d'interventions de l'antenne de Mézières	782	779	836	1'076

Détachement « poste médical avancé » (DPMA)

Rattaché initialement au corps des sapeurs-pompiers volontaires, ce détachement, composé de 53 intervenants volontaires (médecins, infirmiers, ambulanciers, secou-

ristes) a été transféré, vu la spécificité médicale de son action, au groupe sanitaire dès le 1^{er} janvier 2007.

Relevons enfin qu'en plus des services sanitaires assurés lors des traditionnelles manifestations organisées par la Ville (20 km, Triathlon, Marathon, etc.), cette unité a été amenée à intervenir dans les situations d'urgence suivantes :

- le 14 mars « Red Bull Crashed Ice »;
- le 26 juillet incendie d'immeuble à Vevey (avenue de Gilamont) ;
- le 17 août incendie d'immeuble à Lausanne (rue du Simplon) ;
- le 20 septembre prévention pour la manifestation paysanne du Comptoir suisse ;
- du 25 septembre incendie de sous-sol d'immeuble à au 10 octobre Lausanne (avenue de Provence).

A cela, il convient d'ajouter l'exercice « GVA 09 », qui a eu lieu les 25 et 26 novembre sur le terrain de l'Asse à Nyon.

DIVISION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- gérer et garantir les effectifs de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) ;
- mettre sur pied les cours de compétence communale ;
- participer, d'entente avec le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la formation des astreints et des cadres ;
- garantir l'état opérationnel de l'ORPC.

EFFECTIF DE LA DIVISION

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	21	20.5	20	19.5

Différentes étapes de réorganisation ont eu lieu cette année. Suite au départ à la retraite d'un collaborateur technique, son poste n'a pas été repourvu. D'autre part, le poste de comptable, partagé avec le centre de formation de La Rama (CFR), se trouve dès fin décembre entièrement dévolu à l'exécution des tâches relevant du CFR. En conséquence, les activités propres à la gestion financière des cours sont désormais assurées en plein par le bureau de l'office.

Instruction

Si l'essentiel des jours de service est composé de cours de formation, cours de répétition et cours de cadres, la part des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, a sensiblement augmenté en 2009 par rapport aux années précédentes. De fait, le temps consacré à l'intervention liée au feu de sous-sol survenu à l'avenue de Provence, aux différentes distributions de masques pour contrer la menace de pandémie et aux manifestations sportives représente environ 40% du nombre total de jours de service accomplis.

Dans le domaine de l'instruction proprement dite, l'effort consenti en faveur des modules d'aide à la conduite s'est

poursuivi. De nombreux partenaires, aussi bien de la PCi que de la protection de la population, sont venus assister à une journée technique et se sont déclarés très intéressés à suivre ou faire suivre ces modules.

Les responsables du projet AGILE, initié par le SSCM, ont continué leurs travaux en vue d'une optimisation de l'instruction. A ce stade, il est admis que toute l'instruction future reposera sur les centres de compétence de Gollion et de La Rama, en utilisant les points forts de chacun d'eux, l'ensemble étant coordonné par le SSCM.

Jours de service

Désignation	Jours de service	
	2008	2009
Cours effectués dans le cadre communal	6'727	6'112
Cours de formation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	1'285	997
Cours de formation au Centre fédéral d'instruction (OFPP)	37	14
Total	8'049	7'123

Ajoutons encore que les instructeurs de la division de la sécurité civile ont dispensé 39 cours communaux de mesures d'urgence, auxquels 546 collaboratrices et collaborateurs ont assisté, ainsi que 15 cours de ce type pour le personnel du CHUV, auxquels 183 personnes ont participé.

Appui aux partenaires / Engagements

A la suite de l'évaluation d'une éventuelle pandémie due au virus A (H1N1), diverses mesures prophylactiques ont été prises, parmi lesquelles la distribution de masques de protection aux cabinets médicaux, pharmacies, hôpitaux et établissements médico-sociaux. Les formations d'intervention rapide (FIR) ont été mises sur pied à quatre reprises pour procéder à la distribution de quelque 611'000 masques. De plus, une planification de la mise en œuvre de centres de vaccination de masse a été élaborée, planification qui s'est concrétisée par la mise en place préventive, dans la construction de protection civile de Grand-Vennes, d'un centre pouvant, au besoin, être activé dans un délai de 48 heures. Au total, les 82 personnes engagées en faveur des mesures de prévention contre la pandémie ont accompli près de 180 jours de service.

L'événement le plus marquant reste l'engagement dans le cadre de l'incendie de sous-sol survenu à l'avenue de Provence, où 373 hommes dépêchés sur les lieux ont consacré 1'378 jours de service à remplir des missions d'aide au commandement, de sécurisation et d'éclairage de la zone sinistrée, de collaboration avec le service de l'environnement et de l'énergie, ainsi que d'exploitation de postes d'information et de ravitaillement.

Piquet de la division de la sécurité civile (DSC)

Le piquet « conduite » a été alarmé à sept reprises, alors que le piquet « logistique » est intervenu lors de six événements techniques.

EFFECTIFS DE L'ORPC

Module	Effectifs réglementaires	Effectifs réels
Formations FIR	140	121
Formations FAR	1'362	1'201
Total	1'502	1'322

Relevons que 116 personnes ont été transférées dans la réserve, s'agissant de personnes continuellement défaillantes ou inaptes lors des cours.

Matériel, constructions et abris

La remise, la reddition ou l'échange d'équipements personnels PCi ont été assurés, soit au CFR, soit au dépôt de la Borde. Pour l'année écoulée, il a été procédé à l'équipement de 38 nouvelles personnes, alors que 60 redditions ont été enregistrées.

Au 31 décembre, 641 personnes disposaient de leur équipement personnel. Actuellement, les grandeurs des vêtements en stock ne permettent pas d'équiper à la taille de chacun le reste de l'effectif.

Sur ordre de l'Office fédéral de la protection de la population, il a été procédé à l'élimination des bouteilles d'oxygène médical de 10 et 50 litres issues de l'équipement des centres sanitaires protégés des Bergières et de Grand-Vennes. Ces bouteilles n'ont pas été remplacées. Durant l'année, le personnel de la section a mis, à 20 occasions, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours, parfois de plusieurs nuits. La répartition des locations a été, en nuitées, la suivante :

Bergières	208
Grand-Vennes	305
Prélaz	989
Vallée de la Jeunesse	404
Total	1'906

Certains locaux des constructions protégées de Prélaz et de la Rouvraie, aménagés spécialement, sont mis à disposition permanente de jeunes musiciens. Ces locaux peuvent, en tout temps et dans un délai raisonnable, être repris par la protection civile pour ses propres besoins.

Depuis le 25 novembre, la Vallée de la Jeunesse est occupée par la direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour l'opération « Accueil des sans-abri », cela jusqu'au début avril 2010.

Cette année également, le contrôle périodique des abris de pleine valeur a été effectué par la milice. Il en ressort que, sur les quelque 318 abris visités ou devant être visités :

- 120 abris sont jugés en ordre ;
- 54 abris comportent des défauts mineurs ;
- 91 abris comportent des défauts importants ou graves ;
- 53 abris sont à revoir pour cause d'encombrement, de manque de clés, d'absence du concierge ou du propriétaire, etc. (dont 6 avaient déjà fait l'objet, pour les mêmes raisons, d'un contrôle négatif en 2008).

Pager / Alarmes téléphoniques

Actuellement, tous les membres des FIR (121 personnes) peuvent être mis sur pied au moyen de pagers, alors que 661 personnes sont mobilisables par alarme téléphonique.

Durant l'année, il a été procédé à 13 essais d'alarme pour les groupes dotés de pagers.

Essai annuel des sirènes

Sur 56 sirènes, deux n'ont pas fonctionné lors du déclenchement par le CTA de Pully, et quatre lors du déclenchement manuel. Les réparations ont été effectuées les jours suivants.

CENTRE DE FORMATION DE LA RAMA (CFR)

PRINCIPALES TÂCHES DU CFR

- offrir, à l'interne de la Ville comme à l'externe, un service de réservation et de mise à disposition des infrastructures (salles de cours, piste d'exercices et restaurant) ;
- exploiter le restaurant du CFR (desserte de la cafétéria et du restaurant en fonction des besoins des locataires) ;
- planifier, diriger et exécuter les travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments, des installations et du mobilier ;
- gérer le budget et organiser la facturation.

EFFECTIF DU CENTRE

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	8	7.2	9	8.2

Le personnel du CFR a été augmenté d'un ept, par transfert d'un collaborateur de la division de la sécurité civile, afin de permettre de remplir les tâches relatives à l'administration et à la logistique.

Locations

L'année 2009 a compté 276 jours ouvrables. Le nombre de jours de location enregistré au Centre de formation de La Rama est constant. Relevons qu'en dehors des 7 utilisateurs issus des services de la Ville, ce sont 41 locataires externes qui ont bénéficié des prestations du CFR en 2009. L'armée a occupé les locaux dévolus au stationnement des troupes de protection aérienne (STPA) durant 19 jours, à raison de 34 personnes par jour.

Le nombre de personnes ayant suivi une formation ou participé à des exercices au Centre de formation de La Rama est identique à 2008.

	2008	2009
Jours de location	238 (19 samedis et 9 dimanches)	237 (22 samedis et 11 dimanches)

Repas

	2008	2009
Personnel de La Rama (DSC et CFR)	2'138	1'916
Cours de protection civile (miliciens)	1'948	1'762
SPL/DSI	1'275	1'587
Livrés (DSI, PCi) *	9'235	11'982
Locataires externes	6'439	6'202
Total	21'035	23'449

* Les 3'869 repas préparés et livrés à l'occasion de l'incendie de sous-sol survenu à l'avenue de Provence expliquent la forte augmentation du nombre de repas figurant sous cette rubrique.

Entretien des bâtiments

Les travaux courants d'entretien ont été réalisés. Toutefois, en raison de l'âge du bâtiment (26 ans) et de son état de vétusté, d'importants travaux sont prévus en 2011 et feront l'objet d'un préavis. En ce qui concerne l'équipement, toutes les salles ont vu leur équipement modernisé par l'installation d'un « beamer » et d'un écran blanc.

Quelques réalisations 2009

- promotion accrue du CFR par la création d'une identité visuelle et d'une plaquette de présentation ;
- création de pages internet sur www.lausanne.ch/cfr ;

- création d'une adresse email générique cfr@lausanne.ch ;
- installation du Wi-Fi (travaux achevés en 2010).

Cuisine

L'équipe de cuisine a été largement sollicitée durant toute l'année, notamment lors de l'incendie de sous-sol survenu à l'avenue de Provence, qui a exigé la confection de nombreux repas (cf. tableau figurant ci-dessus). Les périodes de forte affluence ayant engendré des heures supplémentaires, il a dû être fait appel à du personnel temporaire.

Événement extraordinaire

L'orage de grêle du 23 juillet a occasionné des dégâts pour un montant d'environ 100'000 francs, dont une partie sera prise en charge par l'ECA.

DIVISION DES POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- procéder aux levées de corps ordonnées par l'autorité compétente ;
- effectuer les levées de corps sur demandes des familles ;
- assurer l'organisation complète de funérailles en Suisse et à l'étranger ;
- accomplir les démarches administratives auprès des autorités compétentes pour les incinérations, les inhumations, les exhumations, ainsi que les dépôts de cendres ;
- organiser les rapatriements en Suisse et à l'étranger ;
- assurer les convois officiels pour le transport des corps de défunts aux fins d'inhumation ou d'incinération, du domicile mortuaire ou du lieu de la cérémonie funèbre situé sur le territoire de la Commune au cimetière ou au crématoire ;
- garantir une permanence, par service de piquet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ;
- offrir la possibilité de conclure des conventions pour obsèques futures.

EFFECTIF DE LA DIVISION

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Réception des familles	5	5	5	5
Atelier de menuiserie	9	9	9	9
Total	14	14	14	14

Prestations funéraires

Si les véhicules du service ont parcouru 62'042 km (58'543 en 2008), soit une augmentation de 6%, les prestations effectuées par les PFO sont en légère diminution par rapport à 2008 (- 3,5%).

Menuiserie

Le personnel de la menuiserie a collaboré à l'accomplissement des tâches de l'unité responsable de la fourniture des prestations funéraires pour un total de 578 h (680 h en 2008), soit une diminution de 15%. En effet, dans le cadre de la recherche de nouveaux moyens d'équilibrer les comptes des PFO, les compétences des menuisiers ont également été mises à disposition d'autres services de la Ville.

Assainissement

Afin d'assainir la situation financière des PFO, diverses mesures ont été prises en 2009. Ces efforts devront se poursuivre en 2010 pour atteindre une situation pérenne.